



Industrie
Canada

Industry
Canada

2008-2009

Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section 1 : Survol du Ministère	1
1.1 Message du ministre	1
1.2 Déclaration de la direction	3
1.3 Architecture des activités de programme d'Industrie Canada	4
1.4 Renseignements sommaires	6
1.5 Plans et priorités du Ministère	10
1.6 Priorités de gestion d'Industrie Canada	13
Section 2 : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	15
Un marché équitable, efficace et concurrentiel.	15
Une économie innovatrice	26
Une industrie concurrentielle et des collectivités durables	33
Section 3 : Renseignements supplémentaires.	39
Section 4 : Renseignements affichés en ligne.	43
4.1 Renseignements sur le Ministère	43
4.2 Tableaux financiers récapitulatifs	43
4.3 Renseignements sur les résultats prévus pour les activités de sous-programme et de sous-sous-programme par résultat stratégique.	44
Section 5 : Autres sujets d'intérêt.	45
5.1 Gouvernance de la gestion de l'information et des technologies de l'information et responsabilités connexes à Industrie Canada.	45
5.2 Article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	46
5.3 Allègement de 20 p. 100 du fardeau de la paperasserie	46
Index	47

Section 1

Survol du Ministère

1.1 Message du ministre

Le gouvernement du Canada s'est engagé à créer les conditions propices à la prospérité soutenue de l'ensemble des Canadiens, un contexte où ils seraient à même de saisir les possibilités qui s'offrent à eux.

Nous avons présenté notre plan économique à long terme, intitulé *Avantage Canada*, dans lequel nous avons cerné cinq avantages canadiens. Ceux-ci portent sur la réduction des taxes et des impôts, la réduction de la dette, l'entrepreneuriat, le savoir de la main-d'œuvre et l'infrastructure, éléments qui nous permettront d'améliorer notre qualité de vie et de réussir sur la scène mondiale. Je suis ravi de constater que ces avantages correspondent à la mission d'Industrie Canada qui vise à favoriser l'essor d'une économie concurrentielle, axée sur le savoir.



De toute évidence, notre gouvernement est en voie d'atteindre ses objectifs à long terme. Par exemple, nous avons accordé des allègements fiscaux de portée générale d'une valeur de 190 milliards de dollars pour l'exercice en cours et les cinq suivants. Cela comprend une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, des petites entreprises et des particuliers. Nous avons devancé de trois ans l'atteinte de notre objectif de remboursement de la dette. Nous offrons un contexte où les entrepreneurs peuvent connaître la croissance, où la recherche-développement prolifère, où la concurrence et la croissance se multiplient dans le secteur du sans-fil, et où notre main-d'œuvre peut tirer profit de son expertise. Enfin, nous poursuivons nos investissements d'envergure dans notre infrastructure physique en vue de construire les réseaux nécessaires à la circulation des gens, des biens et des services d'un bout à l'autre du Canada et au-delà de ses frontières.

En mai 2007, le premier ministre Harper a dévoilé la stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement du Canada, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*. Il s'agit d'un cadre stratégique qui a reçu un large appui, tant au Canada qu'à l'étranger. Notre gouvernement croit que les sciences et la technologie de même que la recherche-développement sont plus importantes que jamais puisqu'elles permettent de repousser les frontières du savoir et de transformer ces connaissances en nouveaux produits, services et technologies.

Nos efforts sont récompensés puisque les facteurs économiques fondamentaux qui nous permettront d'atteindre nos objectifs sont désormais réunis. Nous pouvons être fiers de la vigueur de nos finances publiques, de la bonne santé de notre économie depuis une génération, de même que du faible taux de chômage que nous affichons.

En ma qualité de ministre de l'Industrie, je suis impatient de mettre en œuvre le programme du gouvernement qui vise à offrir à la population un leadership économique efficace, programme qui présente des solutions concrètes et réalistes aux défis économiques auxquels notre pays doit faire face.

Comme toujours, nous devons faire fond sur les réussites de notre pays. À cet égard, Industrie Canada et ses partenaires de portefeuille poursuivent leurs efforts en vue d'établir un marché équitable, efficace et concurrentiel, une économie innovatrice, de même qu'une industrie concurrentielle et des collectivités durables; bref, des résultats qui aideront les Canadiens à continuer de jouir d'une qualité de vie sans pareille.

Je suis très heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Industrie Canada, qui donne un aperçu détaillé des principales initiatives de mon ministère, de ses priorités et des résultats attendus au cours du prochain exercice.

Le ministre de l'Industrie,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jim Prentice

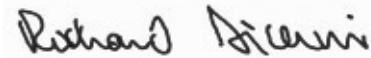
1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2008-2009 d'Industrie Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2008-2009 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences de déclaration expressément définies dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il repose sur les résultats stratégiques et les activités de programme du Ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources qui lui sont confiées, dans les limites des autorisations.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues et approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Le sous-ministre,



Richard Dicerni

JAN 29 2008

Date

1.3 Architecture des activités de programme d'Industrie Canada

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) est conforme à la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) d'Industrie Canada. La SGRR fournit une base normative pour la présentation des rapports aux parlementaires et aux Canadiens sur l'harmonisation des ressources, des activités de programme et des résultats. La SGRR regroupe les trois éléments suivants : les résultats stratégiques, l'architecture des activités de programme (AAP) et la structure de gouvernance.

On entend par résultat stratégique un avantage à long terme et durable pour les Canadiens, qui reflète le mandat et la vision de l'organisme, et se rattache aux priorités et aux résultats visés par le gouvernement du Canada.

L'AAP est un inventaire de l'ensemble des programmes et activités menés par un organisme. Les programmes et activités sont décrits en fonction des liens logiques et hiérarchiques qui les unissent, et des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. L'AAP relie également clairement les ressources financières et non financières. L'AAP peut se composer de plusieurs résultats stratégiques et comprend généralement des activités de programme, des activités de sous-programme et des activités de sous-sous-programme. Le tableau 1.0 donne une représentation graphique de l'AAP d'Industrie Canada pour 2008-2009.

La structure du présent RPP reflète les résultats stratégiques et l'AAP du Ministère. De cette manière, elle articule la façon dont les secteurs, les directions générales et les programmes d'Industrie Canada devraient contribuer aux trois résultats stratégiques du Ministère.

Au cours de l'exercice écoulé, Industrie Canada a apporté des changements à son AAP pour qu'elle reflète plus fidèlement sa structure. Ces changements visent à assurer des rapports de qualité et à rendre compte des réalignements internes qui ont eu lieu. Parmi les changements, mentionnons la suppression d'activités de sous-programme et de sous-sous-programme qui ont été transférées à l'extérieur du Ministère ou qui correspondent à des programmes ayant atteint la fin de leur mandat. Aucun changement n'a été apporté aux résultats stratégiques ou aux activités de programme du Ministère.

L'AAP d'Industrie Canada est le fondement de la section 2 du présent document. Elle illustre 15 activités de programme ainsi que les activités de sous-programme et de sous-sous-programme connexes.

Tableau 1.0 : AAP d'Industrie Canada pour 2008-2009

Un marché équitable, efficace et concurrentiel	Une économie innovatrice	Une industrie concurrentielle et des collectivités durables
Secteur de la politique stratégique — Marché	Secteur science et innovation — Sciences et technologie (S-T) et innovation	Secteur de la politique stratégique — Développement économique
Direction générale des politiques-cadres du marché	Direction générale des relations extérieures et de l'innovation	Direction générale de la politique stratégique — Développement économique
Direction générale de la politique stratégique — Marché	Direction générale de la politique scientifique et technologique fédérale	Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique — Développement économique
Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique — Marché	Secrétariat de la prospérité	Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales — Développement économique
Affaires internationales et intergouvernementales	Direction générale des politiques	FedNor
Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales — Marché	Fondation canadienne pour l'innovation Institut canadien de recherches avancées Fondation Pierre Elliott Trudeau Conseil des académies canadiennes Génome Canada	Programme de développement des collectivités Programme de développement du Nord de l'Ontario Programme de développement de l'Est de l'Ontario
Mesures Canada	Secteur de l'industrie — S-T et innovation	Prestation régionale
Bureau du surintendant des faillites Canada	Industries de l'aérospatiale, de la défense et de la marine	Article 41 — <i>Loi sur les langues officielles</i>
Corporations Canada	Industries de l'automobile et des transports	Programme de financement des petites entreprises du Canada
Direction générale de la politique de la petite entreprise	Industries des sciences de la vie	Services aux entreprises
Examen des investissements	Industries de transformation des ressources naturelles	Étudiants bien branchés
Opérations régionales — Spectre	Industries des services et des produits de consommation	Direction générale de la politique de la petite entreprise
Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Marché	Spectre, technologies de l'information et télécommunications — S-T et innovation	Secteur de l'industrie — Développement économique
Direction générale du commerce électronique	CANARIE	Compétitivité dans les industries de l'aérospatiale, de la défense et de la marine
Gestion du spectre et télécommunications	Precarn	Mécanisme de financement structuré — Cadre de la construction navale et maritime industrielle Activités en cours
Union internationale des télécommunications, Suisse	Centre de recherches sur les communications Canada (CRC)	Compétitivité dans les industries de l'automobile et des transports
Programme du spectre et des télécommunications	Programme de recherche sur les télécommunications — Règlements et normes	Compétitivité dans les industries des sciences de la vie
Bureau de la consommation	Programme de recherche sur les télécommunications — Opérations du gouvernement	Compétitivité dans les industries de transformation des ressources naturelles
Politique de la consommation	Programme de recherche sur les télécommunications — Innovation et transfert de technologie	Compétitivité dans les industries des services et des produits de consommation
Services aux consommateurs et relations externes	Office des technologies industrielles — Organisme de service spécial	Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement Activités en cours
Bureau de la concurrence	Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Développement économique
Conformité aux lois qui relèvent de la compétence du Bureau de la concurrence	Programme des adhérents pionniers h2	Direction générale des technologies de l'information et des communications — Développement économique
Promotion des principes de la concurrence	Programme de projets stratégiques industriels	Direction générale des applications de l'autoroute de l'information
Office de la propriété intellectuelle du Canada — Fonds renouvelable	Partenariat technologique Canada — Programme de recherche-développement	

Légende

■	■	■	■
Résultat stratégique	Activité de programme	Activité de sous-programme	Activité de sous-sous-programme

1.4 Renseignements sommaires

Mandat d'Industrie Canada

Industrie Canada (www.ic.gc.ca) a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie mondiale et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au pays. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et novatrice qui :

- procure aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;
- favorise la croissance économique grâce à des améliorations soutenues de la performance au chapitre de la productivité et de l'innovation;
- donne aux entreprises, aux consommateurs et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel;
- intègre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux des Canadiens.

Industrie Canada vise à soutenir la croissance et à créer des emplois de qualité bien rémunérés en atteignant les résultats stratégiques suivants :

- un marché équitable, efficace et concurrentiel;
- une économie innovatrice;
- une industrie concurrentielle et des collectivités durables.

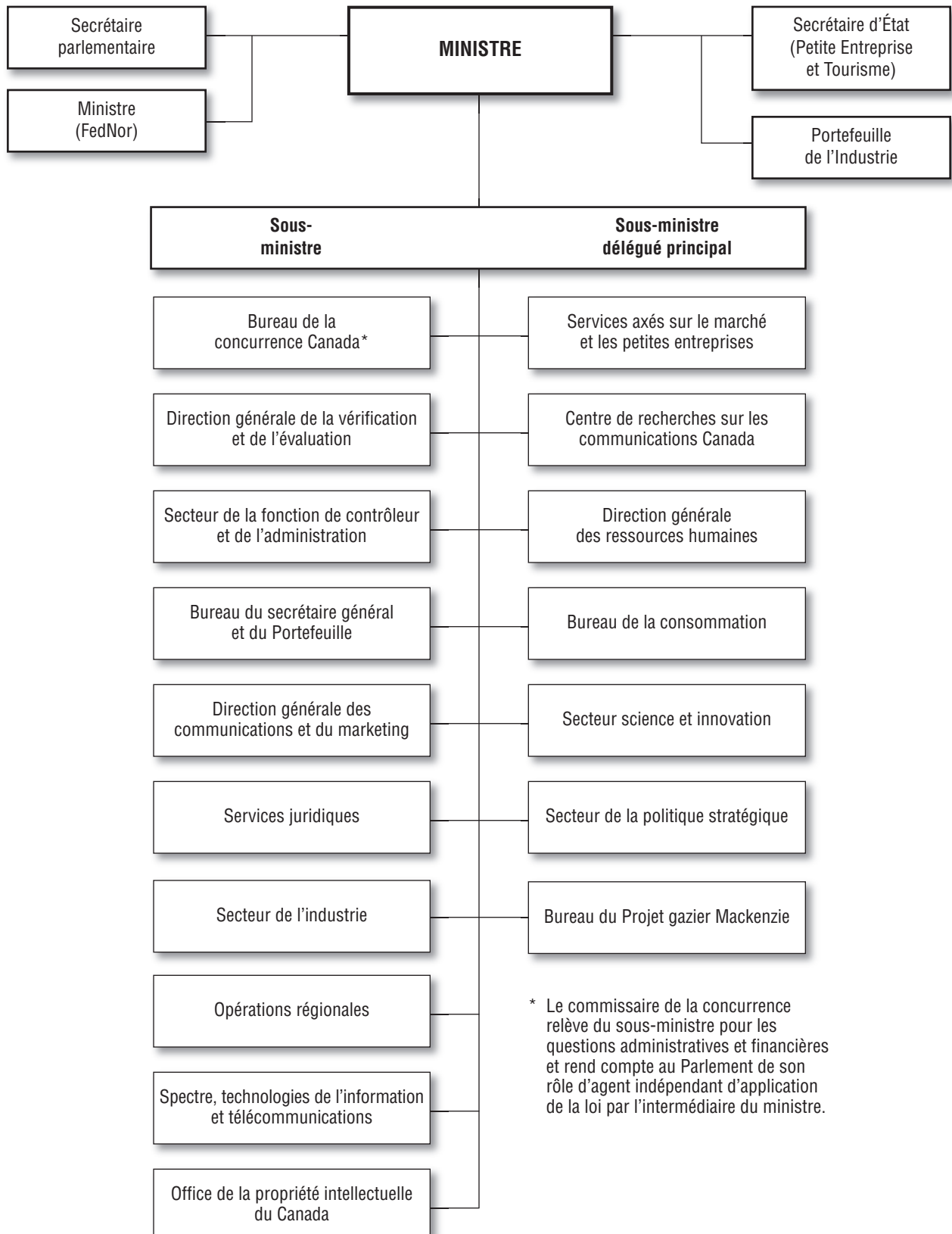
Ces trois résultats stratégiques se renforcent mutuellement. Des structures de marché solides contribuent à créer un climat d'affaires propice à l'innovation, à l'investissement et à l'entrepreneuriat. En encourageant l'innovation scientifique et technologique, on s'assure que des découvertes et des percées se produisent au Canada et que leurs retombées socioéconomiques contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens.

Le fait de stimuler l'investissement dans la technologie aide les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence sur le marché mondial et accroît les possibilités de commerce. Des entreprises prospères et un contexte stable constituent l'assise de collectivités durables qui attirent l'investissement. Ensemble, les résultats stratégiques du Ministère appuient la croissance de l'emploi, du revenu et de la productivité, et favorisent le développement durable au Canada.

Le présent RPP explique la façon dont Industrie Canada appuiera les grands objectifs du gouvernement du Canada, en collaborant de manière soutenue avec ses partenaires et les intervenants pour améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Structure organisationnelle d'Industrie Canada

L'organigramme d'Industrie Canada décrit la structure de responsabilisation du Ministère.



Ressources financières et humaines d'Industrie Canada

Les deux tableaux suivants présentent les ressources financières et humaines d'Industrie Canada pour les trois prochains exercices.

Ressources financières : Total des dépenses prévues (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
1 045,8 M\$	922,6 M\$	927,3 M\$

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2008-2009	2009-2010	2010-2011
5 719 ETP	5 708 ETP	5 707 ETP

Tableau sommaire des priorités par résultat stratégique*

Le tableau qui suit présente les priorités d'Industrie Canada par résultat stratégique. Les résultats stratégiques se situent au palier le plus élevé de l'AAP du Ministère. Autrement dit, ils correspondent aux avantages durables qu'Industrie Canada s'efforce de procurer aux Canadiens. Les indicateurs inclus permettent à Industrie Canada de mesurer sa contribution à ces résultats. De façon générale, ces mesures permettent au Ministère d'évaluer son rendement et de déterminer où il doit apporter des ajustements. Le tableau indique aussi les ressources humaines et financières allouées à chaque résultat stratégique pour les trois prochains exercices.

Résultat stratégique					
Un marché équitable, efficace et concurrentiel					
Indicateurs :					
<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles à la concurrence • Capacité réglementaire et administrative 					
Secteurs et organismes dont les activités de programme appuient ce résultat stratégique					
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la politique stratégique • Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales • Spectre, technologies de l'information et télécommunications • Bureau de la consommation • Bureau de la concurrence • Office de la propriété intellectuelle du Canada — Fonds renouvelable 					
(Pour en savoir plus, voir la section 2, page 15)					
Dépenses prévues et équivalents temps plein**					
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
226,9 M\$	3 073 ETP	223,5 M\$	3 082 ETP	222,7 M\$	3 082 ETP
Priorité : Veiller à ce que les politiques du marché favorisent la concurrence et suscitent la confiance des consommateurs.					
(En cours) (Voir page 10)					

* Les éléments utilisés pour le calcul des allocations de services internes ont été changés pour 2008-2009. Alors que les années précédentes, les allocations étaient calculées en fonction du budget total, en 2008-2009 et pour les années subséquentes, elles seront calculées en fonction du budget total moins les subventions et les contributions.

** Les ETP n'incluent pas les services internes.

Résultat stratégique

Une économie innovatrice

Indicateurs :

- Dépenses des entreprises en recherche-développement (R-D), en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)
- Dépenses en R-D dans le secteur de l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB
- Nombre de personnes occupant des postes en sciences et en technologie, en pourcentage de l'emploi total

Secteurs et organismes dont les activités de programme appuient ce résultat stratégique

- Secteur science et innovation
- Secteur de l'industrie
- Spectre, technologies de l'information et télécommunications
- Centre de recherches sur les communications Canada
- Office des technologies industrielles — Organisme de service spécial

(Pour en savoir plus, voir la section 2, page 26)

Dépenses prévues et équivalents temps plein*

2008-2009		2009-2010		2010-2011	
483,9 M\$	659 ETP	444,2 M\$	657 ETP	459,7 M\$	656 ETP

Priorité : Stimuler l'innovation des entreprises.

(En cours)

(Voir page 11)

Priorité : Investir dans les sciences et la technologie pour appuyer la création et la commercialisation de connaissances.

(En cours)

(Voir page 11)

Résultat stratégique

Une industrie concurrentielle et des collectivités durables

Indicateurs :

- Investissement dans les machines et le matériel, en pourcentage du PIB
- Rang du Canada au classement international relatif à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC)

Secteurs et organismes dont les activités de programme appuient ce résultat stratégique

- Secteur de la politique stratégique
- Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales
- Secteur de l'industrie
- Spectre, technologies de l'information et télécommunications

(Pour en savoir plus, voir la section 2, page 33)

Dépenses prévues et équivalents temps plein*

2008-2009		2009-2010		2010-2011	
335,0 M\$	845 ETP	254,9 M\$	827 ETP	244,9 M\$	827 ETP

Priorité : Aider les entreprises et les industries à soutenir la concurrence internationale.

(En cours)

(Voir page 12)

Priorité : Promouvoir l'entrepreneuriat, le développement communautaire et le développement durable.

(En cours)

(Voir page 12)

* Les ETP n'incluent pas les services internes.

1.5 Plans et priorités du Ministère

La présente section donne plus de précisions sur les grandes priorités d'Industrie Canada décrites par résultat stratégique dans le tableau des pages précédentes. On y explique l'importance de ces priorités dans l'exécution du mandat d'Industrie Canada. La section 2 donne d'autres détails sur les plans que le Ministère mettra en œuvre pour concrétiser les priorités au cours de la période de planification visée, notamment sur la façon dont certains programmes et initiatives contribueront à la réalisation de ces plans et de ces priorités.

Résultat stratégique : Un marché équitable, efficace et concurrentiel

Un marché équitable, efficace et concurrentiel crée un climat d'affaires qui favorise l'innovation, la compétitivité et la croissance des entreprises et qui, par conséquent, stimule la croissance économique globale et confère un plus haut niveau de vie aux Canadiens.

Un marché ouvert et concurrentiel est également avantageux pour les consommateurs, car il leur offre un choix et une qualité supérieurs, ainsi que des biens et des services à un meilleur prix.

De façon à favoriser la confiance des consommateurs et à rendre les entreprises plus concurrentielles et novatrices, Industrie Canada veille à ce que les politiques, les règlements et l'administration soient adaptés à l'évolution du marché.

Priorité : Veiller à ce que les politiques du marché favorisent la concurrence et suscitent la confiance des consommateurs.

Dans *Avantage Canada*, le plan économique à long terme du gouvernement, celui-ci s'est engagé à alléger le fardeau des entreprises pour qu'elles puissent croître et prospérer. Industrie Canada travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux à alléger de 20 p. 100 le fardeau de la paperasserie qui pèse sur les petites entreprises.

En 2008-2009, Industrie Canada travaillera à la modernisation de plusieurs politiques clés d'encadrement du marché. Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à améliorer la protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle, notamment en réformant le droit d'auteur. Le Ministère travaillera avec Patrimoine canadien à mettre à jour la *Loi sur le droit d'auteur* et il collaborera avec d'autres ministères fédéraux à élaborer des options en vue de renforcer le régime canadien d'application de la propriété intellectuelle. Le Ministère s'emploiera à structurer une réponse au rapport final du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence, qui se penche sur les politiques de concurrence et le régime d'investissement étranger du Canada, en particulier la *Loi sur l'investissement Canada*. En mai 2008, Industrie Canada tiendra une vente aux enchères du spectre réservé aux services sans fil évolués, qui aidera à renforcer l'innovation et à accroître les choix dans le secteur du sans-fil.

Grâce à ces initiatives et à d'autres, Industrie Canada s'attache à faire en sorte que les entreprises canadiennes puissent répondre aux demandes et besoins en constante évolution du marché moderne tout en continuant de préserver la confiance des consommateurs.

Résultat stratégique : Une économie innovatrice

Les découvertes scientifiques et les nouvelles technologies offrent des solutions à nombre des problèmes les plus importants pour les Canadiens en leur donnant les connaissances et les moyens de préserver la qualité de l'environnement, de protéger les espèces menacées, d'améliorer la santé, de renforcer la sûreté et la sécurité publiques, et de gérer les ressources naturelles et énergétiques. Grâce aux innovations scientifiques et technologiques, les économies modernes réalisent des gains au chapitre de la productivité et de la compétitivité, ce qui leur donne les moyens d'atteindre un niveau de vie toujours plus élevé et d'obtenir une qualité de vie encore meilleure.

En novembre 2006, le gouvernement fédéral a publié *Avantage Canada*, son plan économique pour faire du Canada un chef de file mondial maintenant et dans les années à venir. *Avantage Canada* reconnaît que le Canada peut et doit faire plus pour transformer les idées en innovations propres à offrir des solutions aux défis environnementaux, aux problèmes de santé et aux autres questions sociales d'importance, et pour améliorer sa compétitivité économique. Le document *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada* présente le plan du gouvernement pour atteindre ces objectifs, ainsi qu'un programme scientifique et technologique détaillé couvrant plusieurs années.

La stratégie des sciences et de la technologie (S et T) du gouvernement vise à donner au pays un avantage économique national durable et une meilleure qualité de vie aux Canadiens en misant sur trois avantages précis : l'avantage entrepreneurial, l'avantage du savoir et l'avantage humain.

La stratégie et ses engagements stratégiques sont guidés par quatre principes fondamentaux :

- promouvoir une excellence de classe internationale;
- concentrer les efforts sur les priorités;
- favoriser des partenariats;
- augmenter la responsabilisation.

Priorité : Stimuler l'innovation des entreprises.

Les entreprises, grandes ou petites, apportent des innovations dans la vie des Canadiens, sous la forme soit de nouvelles technologies susceptibles de régler les problèmes environnementaux ou de nouveaux produits susceptibles de rendre les maisons, les écoles et les entreprises plus confortables et éconergétiques, ou encore de nouveaux traitements susceptibles d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens. Les organismes qui sont à l'avant-garde du développement scientifique et des réalisations technologiques créent des emplois de qualité supérieure et bien rémunérés qui sont axés sur le savoir. Ils rendent l'économie plus concurrentielle et productive, donnant ainsi à la population les moyens d'atteindre un niveau de vie toujours plus élevé et d'obtenir une qualité de vie encore meilleure. Le secteur privé canadien doit remplir sa fonction particulière, c'est-à-dire valoriser les connaissances sous la forme de produits, de services et de technologies de production qui renforceront notre prospérité et notre bien-être. La stratégie des S et T reconnaît que le rôle le plus important du gouvernement du Canada est d'assurer un marché concurrentiel et de créer un climat d'investissement qui incitera le secteur privé à faire concurrence au reste du monde grâce à des produits, services et technologies novateurs.

Priorité : Investir dans les sciences et la technologie pour appuyer la création et la commercialisation de connaissances.

Le Canada doit continuer à renforcer sa base de connaissances. La capacité scientifique et technologique est plus largement répartie dans le monde actuel, et des pays comme la Chine et l'Inde se déplacent de plus en plus vers les segments élevés de la chaîne de valeur en raison d'un avantage sur le plan des coûts et d'un énorme bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée. Pour prospérer dans une sphère mondiale de plus en plus concurrentielle, les Canadiens doivent être à l'avant-garde des percées importantes qui procurent des avantages sur les plans de la santé, de l'environnement, de la société et de l'économie. Maintenant que le Canada a établi une assise de recherche solide, il doit rivaliser d'excellence en sciences et en technologie. La stratégie des S et T établit un cadre qui orientera l'investissement des fonds publics de manière éclairée et stratégique.

Résultat stratégique : Une industrie concurrentielle et des collectivités durables

Une industrie concurrentielle et des collectivités durables sont essentielles pour assurer la croissance économique ainsi que de bons emplois, un haut niveau de vie et une bonne qualité de vie à tous les Canadiens.

Les entreprises canadiennes livrent concurrence sur un marché moderne en constante mutation, caractérisé par une course aux travailleurs qualifiés et aux clients de plus en plus vive. Dotées d'une meilleure connaissance des nombreux défis et possibilités qui se présentent à elles, les entreprises pourront mieux soutenir la concurrence et prospérer dans l'économie mondiale du savoir.

Le projet gazier Mackenzie a été transféré d'Affaires indiennes et du Nord Canada à Industrie Canada le 10 décembre 2007. Le projet consiste en un réseau d'acheminement de gaz naturel sur une distance de 1 220 km par gazoduc dans la vallée du Mackenzie, aux Territoires du Nord-Ouest. Ce gazoduc, qui raccordera les gisements terrestres de gaz du Nord aux marchés nord-américains, offre la possibilité de confirmer le Canada dans son rôle de superpuissance énergétique. En 2008-2009, Industrie Canada fera progresser le projet, notamment les étapes réglementaires et les approbations de construction, et s'emploiera à résoudre les revendications territoriales et à prendre en compte les intérêts autochtones par la médiation et la négociation. Le processus de transfert du financement d'Affaires indiennes et du Nord Canada à Industrie Canada sera mené à bien en 2008-2009.

Priorité : Aider les entreprises et les industries à soutenir la concurrence internationale.

Le commerce et l'investissement à l'étranger permettent aux entreprises canadiennes d'avoir accès à de nouvelles connaissances et à de meilleurs débouchés pour tirer parti de leurs investissements. Industrie Canada souscrit à l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône de stimuler le commerce international en participant aux négociations multilatérales sous le patronage de l'Organisation mondiale du commerce et en prenant part à des négociations sur le commerce et l'investissement à l'échelle bilatérale ou régionale.

Industrie Canada participe également à divers grands salons commerciaux et missions commerciales pour faire valoir les capacités du Canada. Le Ministère fait fond sur le plan économique stratégique du gouvernement du Canada en élaborant un plan d'action qui cible l'industrie automobile.

Priorité : Promouvoir l'entrepreneuriat, le développement communautaire et le développement durable.

Industrie Canada appuie les collectivités canadiennes et leur capacité à saisir les possibilités et à relever les défis économiques en leur fournissant du financement et une orientation. En collaboration avec les pouvoirs publics fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux, Industrie Canada a développé PerLE (www.perle-bizpal.ca/index_f.shtml), un service en ligne qui simplifie les formalités de demande de permis et de licences des entreprises en permettant aux entrepreneurs, au gouvernement et aux fournisseurs de services aux entreprises d'avoir plus facilement accès au marché.

Industrie Canada améliorera les possibilités de prêts pour les petites entreprises et les nouvelles entreprises, et favorisera l'accès à ces prêts pour les petites entreprises, en vue de leur permettre de s'établir, de prendre de l'expansion, de se moderniser ou d'apporter des améliorations. En aidant les petites entreprises à prendre leur essor et à créer des emplois, le Canada bénéficiera d'une économie plus dynamique.

1.6 Priorités de gestion d'Industrie Canada

Industrie Canada, qui est déterminé à renforcer ses pratiques de gestion, utilise le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) comme outil pour promouvoir ses priorités de gestion. En 2008-2009, les travaux se poursuivront sur le front des priorités de gestion pangouvernementales, notamment pour ce qui est des dossiers touchant le renouvellement de la fonction publique, la *Loi fédérale sur la responsabilité* et l'initiative de renouvellement des politiques du Conseil du Trésor. À l'échelle ministérielle, le programme de gestion continuera d'accorder la priorité à la mise en place d'un solide cadre d'intendance et au respect de ce dernier au sein du Ministère.

Les priorités et initiatives de gestion ministérielles sont recensées dans le cadre des processus d'évaluation internes et externes du CRG. Industrie Canada a adopté une approche proactive visant le cycle annuel du CRG par l'élaboration d'un plan d'action panministériel. Le plan d'action précise les domaines de gestion particuliers et intègre divers outils pour s'assurer que le Ministère conserve une solide capacité de surveiller et d'améliorer ses pratiques de gestion sur une base continue.

On trouvera ci-après une liste des principales initiatives de gestion qu'Industrie Canada entend renforcer en 2008-2009 :

- Intégration, utilisation et communication des données sur le rendement
- Nouveau processus de recours et de divulgation requis en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*
- Cadre de rendement ministériel
- Gestion intégrée du risque
- Initiatives de modernisation des ressources humaines
- Gestion efficace des projets
- Planification intégrée des ressources humaines et des activités

Industrie Canada rend compte des progrès qu'il a réalisés quant au renforcement de ses pratiques de gestion dans ses rapports sur le rendement ministériel (www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/h_00226f.html).

Section 2

Analyse des activités de programme par résultat stratégique

● Résultat stratégique : Un marché équitable, efficace et concurrentiel

Les activités de programme qui suivent contribuent toutes au résultat stratégique par l'élaboration de politiques, la réalisation de programmes et d'initiatives et la prestation de services. Des renseignements tant financiers que non financiers sont donnés pour chaque activité de programme. Les résultats prévus et les indicateurs donnent une idée de la façon dont Industrie Canada mesurera son rendement par rapport aux résultats qu'il compte obtenir. On trouvera dans la section 4.3 (en format XHTML seulement à www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00349f.html) d'autres détails sur les programmes et les initiatives mentionnés dans le texte.

Les plans par activité de programme

Activité de programme : Secteur de la politique stratégique — Marché

Description : Effectuer des recherches et des analyses portant sur une gamme de politiques, de lois et de règlements cadres axés sur le marché; fournir de l'information et des avis stratégiques au ministre et au sous-ministre; et formuler des options stratégiques, y compris des lois et des règlements. Ces politiques ont une incidence directe sur les entreprises canadiennes, car elles établissent les conditions selon lesquelles les entreprises fonctionnent sur le marché.					
Résultat prévu			Indicateur		
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et coordination de cadres de politique économique propres à appuyer un marché équitable, efficace et concurrentiel 			<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives stratégiques, notamment de modifications législatives et réglementaires déposées et approuvées, en vue d'appuyer un marché équitable, efficace et concurrentiel au Canada (p. ex., politiques sur les entreprises, l'insolvabilité, la propriété intellectuelle, l'investissement, le commerce international et la concurrence) 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
12,6 M\$	113 ETP	9,9 M\$	113 ETP	9,9 M\$	113 ETP

Un marché concurrentiel, qui stimule l'innovation, la productivité et la croissance, et qui accroît le bien-être des consommateurs constitue un élément essentiel à la prospérité à long terme du pays. Industrie Canada contribue à cet objectif prépondérant en collaborant avec d'autres ministères fédéraux dans le cadre d'initiatives visant à créer un climat d'affaires qui attire et conserve au pays l'investissement, des industries novatrices et des gens de talent. Le Ministère s'efforce également d'atténuer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et du capital. Il élabore des politiques souples et adaptées aux changements technologiques, aux possibilités du marché et à un marché mondial en évolution. Ce faisant, le Ministère contribue à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Industrie Canada a appuyé la mise sur pied du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence, qui se penche sur les politiques du Canada au chapitre de la concurrence et sur son cadre pour l'investissement étranger. En 2008-2009, le Ministère dirigera l'élaboration de la réponse du gouvernement aux recommandations du Groupe d'étude visant à renforcer la compétitivité des marchés canadiens et le rendement économique du pays.

Tenant compte des recommandations du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence, Industrie Canada dirigera un examen du régime d'investissement étranger du Canada, en particulier de la *Loi sur Investissement Canada*, pour s'assurer que cet instrument contribue à une économie nationale hautement concurrentielle qui est à l'avantage des Canadiens. Industrie Canada collaborera également avec d'autres ministères à la mise au point d'un critère lié à la sécurité nationale pour l'analyse des investissements étrangers, qui pourrait prendre la forme d'une modification à la Loi en vue d'inclure un volet de sécurité nationale.

En tant que responsable fédéral du dossier de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), Industrie Canada collaborera avec d'autres ministères, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, à la réalisation du plan de travail de l'ACI. Ce plan, qui a été arrêté en août 2007 par les premiers ministres des provinces, s'attachera à réduire encore plus les obstacles à la circulation des marchandises, des services, des personnes et des investissements sur le territoire canadien. L'initiative vise à renforcer l'union économique du pays.

Dans son discours du Trône d'octobre 2007, le gouvernement s'est engagé à améliorer la protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle au Canada. En 2008-2009, Industrie Canada continuera de mener à bien le programme gouvernemental de réforme de la propriété intellectuelle, en travaillant notamment à la mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur* en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien. Industrie Canada collaborera également avec d'autres ministères responsables à l'élaboration d'options pour renforcer et moderniser le régime canadien d'application de la propriété intellectuelle, tant à la frontière qu'à l'intérieur du pays, de façon à faire obstacle au commerce de biens de contrefaçon et au piratage. Sur le front international, Industrie Canada collaborera avec d'autres ministères à la préparation du dossier de participation du Canada aux négociations de l'Accord commercial relatif à la contrefaçon (ACRC), dans le but d'appuyer les efforts internationaux pour faire obstacle à la contrefaçon des marques de commerce et au piratage des droits d'auteur. Le résultat attendu des négociations de l'ACRC serait l'établissement de normes internationales plus sévères qui contribueraient à une application plus efficace de la Loi à l'échelle mondiale.

En améliorant les conditions du marché par l'intermédiaire des initiatives stratégiques susmentionnées, Industrie Canada s'assure que les Canadiens et les entreprises canadiennes bénéficient d'un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Activité de programme : Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales — Marché

Description : Mettre en place des régimes réglementaires solides et efficaces de même que des règlements, politiques, procédures et normes, ainsi que régir l'industrie canadienne du spectre ¹ .					
Résultat prévu			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'équité, de l'intégrité et de l'efficacité du marché par la réglementation et des activités de promotion dans les domaines de l'insolvabilité, des poids et mesures, de la constitution en société de régime fédéral et de la gestion du spectre 			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de règles et exigences mises à jour ou révisées pour assurer la pertinence et l'adéquation par rapport aux besoins du marché Communication d'information aux clients concernant les règles et règlements du marché régissant la constitution en société, la faillite, l'insolvabilité et les mesures Pourcentage de stations radiophoniques autorisées fonctionnant en conformité avec les paramètres qui leur sont imposés, pourcentage déterminé par un échantillonnage statistiquement valide pour une catégorie donnée 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
95,6 M\$	1 098 ETP	95,1 M\$	1 096 ETP	95,1 M\$	1 096 ETP

¹ La description ci-dessus a été modifiée. La description présentée au Conseil du Trésor en 2007 se lit comme suit : « Mettre en place des régimes réglementaires solides et efficaces de même que des règlements, politiques, procédures et normes régissant l'industrie canadienne du spectre ». La description susmentionnée sera proposée au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Industrie Canada joue un rôle important dans la mise en place d'un marché équitable, efficace et concurrentiel par la consultation des intervenants, la réglementation des entreprises et la prestation en temps opportun de services complémentaires qui répondent à l'évolution constante des demandes et des besoins du marché moderne.

La protection des Canadiens est la raison d'être de l'élaboration des règlements et des politiques. En instaurant des consultations, Industrie Canada amène les intervenants touchés à participer à l'élaboration des règles et des exigences qui auront une incidence directe sur la façon dont le marché fonctionne, y compris le niveau de protection dont bénéficient les Canadiens. L'un des exemples est celui des modifications proposées à la *Loi sur les poids et mesures* et à la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. En 2008-2009, Industrie Canada collaborera avec les intervenants pour obtenir leurs commentaires sur les solutions proposées aux principaux problèmes ayant une incidence sur la gouvernance des mesures utilisées dans le commerce au Canada, ainsi que pour solliciter leur appui envers ces solutions. Les principaux problèmes ont été cernés dans le cadre de consultations préliminaires avec les intervenants touchés et on a eu recours à des recherches sur des approches internationales afin de s'assurer de l'exactitude des transactions fondées sur des mesures, et de surveiller cette exactitude. Le Ministère continuera de travailler à améliorer l'efficacité et l'efficace du cadre réglementaire régissant les mesures utilisées dans le commerce par l'harmonisation des exigences canadiennes avec les normes reconnues à l'échelle internationale, et par l'élaboration de règlements et de politiques visant à faciliter l'adoption de nouvelles technologies de mesure en vue de protéger les Canadiens contre les pertes financières entraînées par des mesures inexactes.

Les règlements, politiques, règles, procédures et normes ont une incidence sur le coût des activités économiques et sur la façon dont elles se déroulent. Afin de comprendre les répercussions sur les entreprises, Industrie Canada consulte les intervenants au cours de l'élaboration des règlements et utilise l'information recueillie pour élaborer des règlements rigoureux et efficaces qui n'imposent pas un fardeau administratif inutile aux entreprises. Citons, à titre d'exemple pour 2008-2009, le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique sur les systèmes d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion et son programme complémentaire de sensibilisation du public.

Dans le budget de 2007, le gouvernement s'est engagé à réduire de 20 p. 100 le fardeau administratif et de la paperasserie pesant sur les petites entreprises, ce qui est loin d'être négligeable, compte tenu des coûts disproportionnés que doivent absorber les petites entreprises pour se conformer à la réglementation. Dans le cadre de l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie, 13 ministères fédéraux se sont engagés à supprimer, d'ici novembre 2008, 80 000 exigences qu'ils imposent aux petites entreprises. Industrie Canada est l'un de ces organismes et il coordonne l'effort général.

Pour renforcer l'efficacité sur le marché, Corporations Canada élargira le service du système NUANS^{MD} aux provinces et territoires en renforçant les partenariats interrégionaux. Le système NUANS est un outil informatisé qui compare une dénomination sociale ou une marque de commerce proposée avec les bases de données de marques de commerce et de dénominations sociales déjà enregistrées. En 2008-2009, Corporations Canada mettra en œuvre une structure de gouvernance composée d'organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant une vocation similaire pour surveiller les orientations stratégiques et les résultats du système NUANS.

Industrie Canada améliorera également la qualité du service offert aux Canadiens et aux visiteurs au cours des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Le secteur des Opérations régionales concentrera son attention sur la planification minutieuse des activités et des ressources requises pour assurer un spectre de qualité à Vancouver d'ici 2010 et, par conséquent, ne pas créer d'interférences avec le fonctionnement normal du marché.

Les plans et les priorités d'Industrie Canada pour 2008-2009 illustrent l'engagement du gouvernement de veiller à ce que les besoins des petites entreprises soient pris en compte dans les politiques, règlements, produits et services nouveaux qui rehausseront l'équité, l'intégrité et l'efficacité du marché.

Activité de programme : Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Marché

Description : Élaborer des règlements, des politiques, des procédures et des normes régissant le spectre, les industries des télécommunications et l'économie numérique au Canada.					
Résultat prévu			Indicateur		
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre stratégique moderne et pertinent pour l'infrastructure de radiocommunication et de télécommunications du Canada et l'économie numérique 			<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de politiques, de lois et de règlements élaborés, mis à jour ou révisés selon les plans d'activités annuels ou les plans stratégiques des directions générales 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
58,9 M\$	357 ETP	57,8 M\$	358 ETP	57,8 M\$	358 ETP

En tant qu'infrastructure sous-jacente de l'activité économique canadienne, les services de télécommunications sont la clé de l'économie et du bien-être futur du pays. Industrie Canada s'efforce d'assurer à tous les Canadiens un marché équitable, efficace et concurrentiel en veillant à ce que l'infrastructure de télécommunications du Canada et son économie numérique soient régies par un cadre stratégique et réglementaire moderne, et en gérant avec efficacité le spectre de radiofréquences dans l'intérêt public. Ces dernières années, le paysage des télécommunications a changé considérablement, nécessitant de nouvelles approches en matière de politique et de réglementation, comme l'a reconnu le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications dans son rapport déposé en mars 2006.

En 2008-2009, Industrie Canada poursuivra le programme de réforme de la politique des télécommunications prévu par le gouvernement, en mettant notamment à jour le cadre législatif et réglementaire, au besoin. Le gouvernement envisagera des réponses appropriées aux appels des décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) déposés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

On observe une demande croissante des services sans fil et, en conséquence, du spectre, qui est une ressource limitée. En 2008-2009, Industrie Canada prendra plusieurs mesures prioritaires pour assurer un marché concurrentiel qui soit à l'avantage des entreprises et des consommateurs canadiens.

- Les services sans fil évolués (SSFE) comprennent une large gamme d'applications, notamment des services de prochaine génération comme la vidéo et Internet à haut débit et un accès plus rapide pour les téléphones cellulaires, le BlackBerry^{MD} et d'autres dispositifs portatifs. L'industrie a appuyé le Ministère dans ses plans pour désigner des fréquences précieuses du service mobile pour les SSFE afin que le pays puisse suivre le rythme des développements en Amérique du Nord et en Europe, à l'appui d'une infrastructure des télécommunications moderne. Le 28 novembre 2007, Industrie Canada a annoncé la mise en place d'un cadre stratégique pour la vente aux enchères de licences du spectre dans la bande de 2 GHz, notamment du spectre pour les SSFE. L'élément central de cette politique est la décision de réserver une partie du spectre de radiofréquences pour des nouveaux venus. Les décisions stratégiques indiquées dans le cadre sont définitives. L'enchère commencera le 27 mai 2008 et devrait offrir d'autres possibilités pour le déploiement d'une gamme croissante de services sans fil novateurs, ce qui accélérera l'innovation et le choix dans le secteur du sans-fil.
- Le CRTC a annoncé que le 31 août 2011 serait la date limite pour la transition de la télévision analogique par la voie des ondes vers la télévision numérique. Le passage à la transmission numérique des signaux de télévision radiodiffusés réduira la quantité du spectre de radiofréquences actuellement voué à ce service, et libérera par conséquent du spectre qui pourra être utilisé à d'autres fins, notamment dans le domaine de la sécurité publique et aux fins d'une mise aux enchères commerciale. En fixant une date pour l'interruption du signal analogique, le Canada se met au diapason des États-Unis et d'autres pays. Industrie Canada travaille, en consultation avec

l'industrie, à l'élaboration d'un plan d'attribution de la télévision numérique qui servira après la transition. Le Ministère élaborera également les normes et règlements techniques nécessaires pour appuyer l'octroi de licences à de nouveaux systèmes commerciaux et de sécurité publique dans la bande de 700 MHz. Les nouvelles ententes de fréquences transfrontalières avec les États-Unis, nécessaires pour déployer la télévision numérique au Canada et attribuer des licences aux nouveaux systèmes de sécurité publique évolués à large bande sans fil dans la bande de 700 MHz, seront parachevées en 2008-2009.

- Industrie Canada a publié sa politique révisée pour le spectre concernant la bande de 2500-2690 MHz en mars 2006. La politique prévoit l'introduction des services mobiles tout en permettant aux opérateurs titulaires de demeurer dans la bande et de poursuivre leurs programmes d'activités conformément à la licence qui leur a été octroyée. La politique n'impose pas de date de transition ferme pour les opérateurs titulaires, mais indique que le Ministère entreprendra des consultations sur la mise aux enchères du spectre non attribué et sur des questions de mise en œuvre. Le document de consultation, dont la publication est prévue en 2008, inclura des considérations stratégiques et des dispositions transitoires pour les titulaires, y compris les titulaires de licence distributeurs de services de radiodiffusion actuellement dans la bande, les règles de mise aux enchères du spectre et les avis de l'industrie sur les questions de concurrence.
- En outre, le Ministère s'attend à attribuer des licences de spectre pour le service de radio publique air-sol qui sera utilisé à bord des aéronefs. Les droits de licence annuels seront également fixés pour d'autres bandes de spectre dont les licences seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi, y compris les bandes de 1,4 GHz et de 220-222 MHz. Le Ministère entreprendra également des consultations avec les intervenants et les parties intéressées sur le renouvellement des licences mises aux enchères pour les bandes de 24 et de 38 GHz.
- Industrie Canada travaillera à de nouveaux règlements et normes techniques pour les systèmes sans fil mobiles évolués dans la bande de 2,5 GHz, les nouveaux services sans fil intelligents dans la bande de 3,7 GHz et les dispositifs de bande ultralarge.

Les réseaux de télécommunications jouent un rôle de plus en plus crucial dans la société actuelle. Conformément aux dispositions de la nouvelle *Loi sur la gestion des urgences*, Industrie Canada mettra l'accent sur la mise en évidence des risques liés aux télécommunications, à la gestion du spectre et aux aspects techniques de la radiodiffusion, y compris l'infrastructure essentielle dans ces domaines. Les risques touchant ce secteur découlent à la fois de menaces physiques et de cybermenaces. Les plans de gestion des urgences concernant ces risques portent sur la prévention et l'atténuation des situations d'urgence, les préparatifs pour faire face à ces situations, la réponse à ces situations et le rétablissement après les urgences. Pour s'acquitter de ces responsabilités, Industrie Canada travaillera avec ses divers partenaires des secteurs privé et public à promouvoir les initiatives de gestion des urgences, comme celles se rapportant à la cybersécurité, aux alertes d'urgence à l'intention de la population et à toutes les menaces possibles pouvant peser sur l'infrastructure des télécommunications.

Industrie Canada a un rôle clé à jouer en tant que représentant des intérêts du spectre et des télécommunications du Canada sur la scène internationale. L'Union internationale des télécommunications (UIT) est l'organisme spécialisé de l'Organisation des Nations Unies (ONU) responsable de la coordination du développement mondial des télécommunications. L'UIT est une tribune multilatérale pour la négociation d'accords internationaux exécutoires sur l'utilisation du spectre de radiofréquences, pour l'élaboration de normes mondiales et pour la promotion de tous les aspects du développement du réseau de communications mondial. En 2008-2009, Industrie Canada travaillera à mettre en œuvre, à l'échelle du pays, les décisions de la Conférence de plénipotentiaires de 2006 de l'UIT.

En 2008-2009, les nouvelles attributions de fréquences internationales et les règlements adoptés à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 seront intégrés aux politiques, normes et règlements nationaux régissant le spectre au Canada. Les fabricants et les fournisseurs de services seront informés de l'incidence de ces nouvelles règles et des possibilités qu'elles offrent au Canada. En outre, des activités seront mises en chantier en vue de la prochaine Conférence mondiale des

radiocommunications en 2011. Industrie Canada travaillera avec l'industrie à élaborer la base technique des principaux points à l'ordre du jour et préparera les études d'appui nécessaires pour les présenter aux réunions pertinentes du Secteur des radiocommunications de l'UIT. Les discussions préliminaires avec les principaux groupes régionaux comme la Commission interaméricaine des télécommunications et la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications devraient prendre place au cours de l'exercice 2008-2009.

Par ailleurs, au cours des deux prochains exercices, Industrie Canada négociera des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec Israël, le Japon et le forum de la Coopération économique Asie-Pacifique. L'élaboration d'un nouvel ARM est également en cours pour définir avec plus de précision le processus de certification du matériel de télécommunications et de radiophonie afin de faciliter le commerce entre les pays. Industrie Canada négociera également 15 accords Canada-États-Unis en vue de l'introduction de nouveaux services.

Outre les activités internationales susmentionnées, Industrie Canada continuera de travailler au sein d'importants forums multilatéraux, de même qu'à l'échelle bilatérale et trilatérale, à des questions cruciales telles que la gouvernance d'Internet, l'harmonisation des principes du marché pour la protection des données et des renseignements personnels dans le commerce électronique, la sécurité des réseaux et des services pour les entreprises et les consommateurs, ainsi que la politique et les cadres des télécommunications.

En novembre 2005, après la tenue fructueuse du Sommet mondial sur la société de l'information de l'ONU à Tunis, en Tunisie, qui s'est déroulé en deux phases, plusieurs activités de suivi ont nécessité la participation du Ministère. Il s'agissait notamment d'examen et d'initiatives sous le patronage de l'UIT et du Forum sur la gouvernance d'Internet, de même que de la participation au Comité consultatif gouvernemental de la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet. Industrie Canada participera également à des examens de portée générale dans le cadre d'initiatives d'autres intervenants liées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement et se rapportant au déploiement soutenu de l'infrastructure de communications.

Le Ministère élabore des cadres juridique et stratégique pour promouvoir la croissance de l'économie numérique au Canada. Il poursuit son travail avec ses partenaires pour mesurer les progrès réalisés par le Canada dans le marché électronique. En 2008-2009, Industrie Canada introduira des dispositions nouvelles et modifiées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* visant à améliorer l'efficacité de la Loi et à renforcer les garanties qu'elle renferme en ce qui concerne la protection des renseignements personnels. Le Ministère élaborera également des options visant à présenter une nouvelle loi afin de lutter contre les pourriels et autres menaces connexes en ligne, et de renforcer l'application de la loi.

En 1998, alors qu'Internet se taillait une place dans les activités courantes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait organisé une conférence ministérielle sur le commerce électronique à Ottawa. On avait alors défini des politiques qui ont été déterminantes pour alimenter l'activité numérique. Dix ans plus tard, le monde numérique se trouve à une autre importante croisée des chemins. La Réunion ministérielle de l'OCDE sur l'avenir de l'économie d'Internet se déroulera à Séoul, en Corée, en juin 2008. On y discutera du rôle d'Internet au XXI^e siècle et des principes directeurs pour sa croissance et son développement. Industrie Canada préside le comité organisateur de la Réunion ministérielle et occupe le siège de vice-président au sein de deux groupes de travail responsables du travail de développement analytique et stratégique, à l'appui des principes de politique et des recommandations de l'OCDE pour l'économie d'Internet.

Dans le cadre de ces diverses priorités, le Ministère continuera d'assurer un marché équitable et sûr pour répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière de communications et faciliter l'adoption de technologies habilitantes dans l'ensemble de l'économie.

Activité de programme : Bureau de la consommation

Description : Collaborer avec les secteurs public et privé en utilisant l'information, la recherche et des instruments stratégiques pour compléter et appuyer la réglementation sur la protection des consommateurs. Le programme est conforme à l'article 5 de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> , en vertu duquel le ministre a la responsabilité légale de promouvoir les intérêts et la protection des consommateurs canadiens, et au chapitre 8 de l'Accord sur le commerce intérieur, intitulé « Mesures et normes en matière de consommation ».					
Résultat prévu			Indicateur		
• Protection et promotion des intérêts des consommateurs dans tout le Canada			• Nombre de principales difficultés résolues ou documentées, qui ont une incidence sur les intérêts des consommateurs au Canada		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
5,1 M\$	23 ETP	5,0 M\$	23 ETP	5,0 M\$	23 ETP

Industrie Canada collabore avec d'autres ministères et gouvernements pour promouvoir et protéger les intérêts des consommateurs, et joue un rôle dans l'élaboration de politiques et d'instruments non réglementaires à ce chapitre. Grâce à ses programmes de recherche, de communications et de sensibilisation, le Ministère appuiera un cadre moderne qui favorise la confiance des consommateurs et s'attaquera aux principales difficultés auxquelles se heurtent ces derniers, notamment le vol d'identité, le marché parallèle du crédit à la consommation, l'endettement des consommateurs et leur information éclairée. Ce faisant, Industrie Canada concourt aux objectifs du gouvernement du Canada visant un marché équitable et sécurisé.

Conformément au chapitre 8 de l'Accord sur le commerce intérieur, Industrie Canada continuera à travailler en vue de l'harmonisation de la politique de consommation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Comité des mesures en matière de consommation. Au cours de la période visée par la planification, le Ministère fournira un appui analytique et administratif très important au Comité en menant un éventail de projets conjoints, dont un examen des possibilités d'harmoniser les exigences en matière de rapports sur le crédit et, en collaboration avec le ministère de la Justice, élaborera des règlements pour apporter des modifications au *Code criminel* en ce qui a trait aux prêts sur salaire. Industrie Canada aidera le Comité en mettant à jour, de façon continue, les produits d'information conjoints pour tenir compte des questions nouvelles et émergentes, notamment en ce qui concerne le problème croissant du vol d'identité, et en s'assurant que d'autres produits d'information clés des consommateurs peuvent être compris par les consommateurs peu instruits. Avec l'appui d'Industrie Canada, le Comité commencera à recenser les pratiques exemplaires pour améliorer la coopération dans l'application des lois actuelles de protection des consommateurs entre les provinces et les territoires.

Comme indiqué dans le *Plan de travail 2007-2009* du Bureau de la consommation (www.ic.gc.ca/epic/site/oca-bc.nsf/fr/ca02286f.html), Industrie Canada mènera ses propres activités de recherche et de communication. Plus précisément, le Ministère :

- se penchera sur la façon dont les consommateurs à faible revenu interagissent avec certains marchés de consommation essentiels (finances, crédit, logement, etc.);
- travaillera le texte de ses guides de gestion des finances et de l'endettement affichés dans le Web, en fera la promotion et s'assurera qu'ils peuvent être compris des consommateurs peu instruits;
- collaborera avec d'autres ministères pour effectuer des études et des évaluations concernant la capacité financière des Canadiens;
- élaborera des outils pour aider les analystes des règlements et des politiques à évaluer l'incidence possible sur les consommateurs de nouvelles initiatives stratégiques;
- réalisera des recherches sur les moyens de mieux informer et outiller les consommateurs pour qu'ils passent à une consommation durable des biens et services;

- examinera les problèmes de consommation dans l'environnement numérique et celui des TIC, en rapide mutation;
- fera fond sur les initiatives en place pour informer les détaillants et les consommateurs de la transition vers les signaux de télévision numérique radiodiffusés;
- améliorera son site Web d'information sur la consommation (<http://infoconsommation.ca>) par le renouvellement de contenu et l'établissement de partenariats.

Industrie Canada continuera d'améliorer le Programme de contributions fédérales pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles en offrant des services de présentation de demande par voie électronique et en mettant en œuvre d'autres améliorations administratives recommandées dans le cadre de l'étude d'évaluation réalisée en 2004-2005. Ce programme fournit des fonds aux groupes de consommateurs pour leur permettre d'entreprendre des études sur les problèmes de consommation et d'élaborer des documents fondés sur des données probantes de façon à participer à l'élaboration de la politique publique, ainsi que pour les aider à parvenir à une plus grande autonomie financière grâce à des études de faisabilité, à des projets pilotes et à la planification d'activités.

Par l'intermédiaire du Bureau de la consommation, Industrie Canada peut promouvoir et protéger les intérêts des consommateurs. Ce faisant, le Ministère permet aux Canadiens d'avoir la certitude que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.

Activité de programme : Bureau de la concurrence

Description : Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant, qui est responsable de l'administration et de l'application de la <i>Loi sur la concurrence</i> , de la <i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i> , de la <i>Loi sur l'étiquetage des textiles</i> et de la <i>Loi sur le poinçonnage des métaux précieux</i> . Il s'emploie à promouvoir et à maintenir une concurrence équitable afin que les Canadiens puissent bénéficier de prix concurrentiels, d'un bon choix de produits et de services de qualité. Sous la direction du commissaire de la concurrence, le Bureau mène des enquêtes concernant des pratiques anticoncurrentielles et encourage la conformité aux lois qui relèvent de sa compétence.					
Résultat prévu			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité et capacité d'adaptation de l'économie canadienne grâce à la concurrence des prix et aux choix offerts aux consommateurs 			<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'économie régi par les forces du marché • Économies financières pour les consommateurs en raison des mesures prises par le Bureau pour faire cesser les activités anticoncurrentielles 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
49,8 M\$	452 ETP	48,6 M\$	452 ETP	48,6 M\$	452 ETP

En sa qualité d'organisme d'application de la loi indépendant, le Bureau de la concurrence joue un rôle essentiel pour faire en sorte que les Canadiens disposent d'un marché équitable, efficace et concurrentiel. La concurrence et le libre jeu du marché favorisent une répartition efficiente des ressources et créent une forte motivation sur le plan de la recherche-développement et de la commercialisation des nouvelles connaissances. Les règlements publics inutiles qui se substituent aux forces du marché imposent des coûts aux entreprises et entravent l'innovation et la productivité.

La *Loi sur la concurrence* définit toute une série d'activités commerciales qui peuvent empêcher la concurrence de s'exercer sur le marché. Elle a pour but d'être dissuasive et d'offrir des remèdes dans les situations suivantes : cartels caractérisés par une collusion des entreprises pour fixer les prix et la production; entreprises dominantes qui abusent de leur position sur le marché de façon à réduire ou à empêcher la concurrence; fusions anticoncurrentielles qui peuvent avoir pour effet d'empêcher ou de substantiellement réduire la concurrence sur un marché; publicité trompeuse et autres pratiques commerciales déloyales.

Outre les activités d'application de la loi, le Bureau de la concurrence a pour mandat de faire valoir que le fait de se fier aux forces du marché et à l'exercice de la concurrence, et non à la réglementation publique, constitue la meilleure façon d'allouer efficacement les ressources. Il s'acquitte de ce volet de son mandat en participant à divers forums, y compris des comparutions devant des commissions fédérales ou provinciales ou d'autres tribunaux sur des questions ayant trait à la concurrence. Le Bureau a joué un rôle important dans la déréglementation des marchés dans des secteurs clés de l'économie, y compris les télécommunications, l'énergie et le transport. Il participe généralement à deux ou trois grands dossiers par année.

Lorsque des entreprises qui devraient se faire concurrence s'entendent secrètement pour fixer les prix, se répartir des clients ou des marchés géographiques, manipuler la production ou la fourniture d'un produit ou truquer des soumissions en réponse à un appel d'offres public ou privé, elles empêchent ou réduisent la concurrence. Ces ententes ont des effets nuisibles graves sur le marché puisqu'elles ont une incidence sur les prix, la qualité et l'innovation dont bénéficient les Canadiens dans un marché concurrentiel. Ces activités anticoncurrentielles nuisent à la fois aux consommateurs et aux entreprises. L'application des dispositions de la *Loi sur la concurrence* qui traitent de la conspiration, pour faire cesser les activités illégales de cartel, constitue une grande priorité pour le Bureau de la concurrence. Ce dernier a d'ailleurs récemment accru la capacité de ses bureaux régionaux pour tenir compte de ses priorités d'application de la loi qui ont pour but de détecter des ententes de fixation des prix ou des cartels de truquage des offres sur les marchés canadiens locaux, et de lutter contre ces pratiques. Le travail du Bureau visant à démasquer les cartels et à les dissuader d'agir inclut également des enquêtes ainsi que des poursuites contre des cartels internationaux, activités cruciales pour les organismes de promotion de la concurrence partout dans le monde.

Le Bureau de la concurrence continuera de se pencher sur les fusions et les acquisitions et de remettre en question les rares cas où ces activités pourraient amoindrir de façon importante ou empêcher la concurrence.

Le Bureau de la concurrence s'attaque également au nombre croissant d'allégations trompeuses ou frauduleuses de « cures miracles », qui ont une incidence sur la santé des consommateurs, notamment les traitements pour perdre du poids ou lutter contre le cancer. Ces allégations visent à promouvoir par Internet des produits aux qualités fictives et entraînent des pertes atteignant plusieurs millions de dollars pour les consommateurs canadiens et étrangers. En faisant équipe avec des organismes des secteurs privé et public ainsi qu'avec des organismes étrangers qui ont une vocation similaire, le Bureau est déterminé à réaliser d'importants progrès dans l'élimination des allégations fausses liées à la santé, à sensibiliser davantage la population dans ce domaine et, dans la mesure du possible, à retirer complètement les produits du marché canadien.

Le Bureau de la concurrence se penche aussi sur la question des rabais, en particulier les rabais liés au paiement différé comme ceux envoyés par le courrier ou en ligne. Les rabais, en général, favorisent le jeu de la concurrence pour les consommateurs sur le marché, mais des préoccupations ont été exprimées concernant des situations où des questions pourraient se poser en vertu des dispositions de la loi se rapportant à la publicité trompeuse. La publication d'un document sous la forme d'une « marche à suivre » sensibilisera les consommateurs et articulera la position du Bureau concernant les facteurs pertinents à prendre en compte en vertu de la loi lorsqu'on a recours à cette forme de marketing, dans l'espoir d'influencer le secteur de la fabrication et du commerce de détail afin qu'ils établissent des pratiques exemplaires à l'échelle de l'industrie pour l'usage des programmes de rabais.

Étant donné qu'il dispose de ressources limitées, le Bureau de la concurrence doit centrer ses efforts en matière de défense de la concurrence dans des domaines clés où ses interventions peuvent se faire sentir. Le secteur de la santé revêt une importance cruciale pour les Canadiens et continuera, par conséquent, d'être une priorité pour le Bureau en 2008-2009.

Le Bureau de la concurrence utilise les moyens les plus pertinents pour détecter, corriger et empêcher les pratiques anticoncurrentielles au Canada. En 2008-2009 et au cours des exercices suivants, le Bureau continuera de s'attacher :

- à améliorer la rapidité et la qualité de ses analyses et produits, par exemple les certificats de décision préalable pour les fusions proposées, les consentements dans les affaires d'application de la loi et les dossiers devant les commissions et les tribunaux;
- à protéger et à promouvoir des marchés concurrentiels et à permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés, de façon à ce que tant les consommateurs que les entreprises soient en mesure de se protéger eux-mêmes contre les escroqueries et d'autres activités anticoncurrentielles;
- à créer, à entretenir et à favoriser des relations avec d'autres organismes d'application de la loi et antitrust au Canada et à l'étranger pour exercer une intervention efficace et obtenir des résultats en temps opportun;
- à améliorer sa capacité à recueillir, à gérer et à partager les renseignements d'affaires au sein de l'organisme ainsi qu'avec ses partenaires d'application de la loi;
- à enrichir ses connaissances sur les questions et les marchés émergents, à être plus flexible, proactif et ciblé et à exercer une influence plus forte sur ceux qui sont les plus vulnérables.

Le Bureau de la concurrence continuera de permettre aux décideurs de prendre en compte les préoccupations en matière de concurrence lorsqu'ils élaborent de nouvelles politiques-cadres. Il s'assurera ainsi que les nouvelles lois et politiques adoptées n'entravent pas la concurrence. De façon générale, le Bureau se fait le défenseur d'une « culture de la concurrence » au Canada en favorisant des marchés ouverts, efficaces et concurrentiels qui stimulent l'innovation et la productivité. Il se conforme ainsi à l'objectif du gouvernement du Canada qui est d'assurer un marché équitable et sécurisé.

Activité de programme : Office de la propriété intellectuelle du Canada

Description : Administrer le régime canadien de propriété intellectuelle (PI), notamment en ce qui concerne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. Concéder et enregistrer les droits de PI et diffuser l'information relative à ces droits aux entreprises, aux établissements d'enseignement et à l'ensemble des Canadiens. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) fonctionne selon un régime de fonds renouvelable et a pour mission d'accélérer le développement économique du Canada*.					
Résultats prévus			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> • Prestation de services de PI de qualité par l'OPIC répondant aux besoins et attentes des clients • Information pour inciter les petites et moyennes entreprises (PME) à avoir davantage recours aux droits de PI 			<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage global de satisfaction des clients à l'égard des services de l'OPIC • Pourcentage de PME qui connaissent bien les droits de PI 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
4,9 M\$	1 030 ETP	7,1 M\$	1 040 ETP	6,4 M\$	1 040 ETP

* L'OPIC est un organisme de service spécial financé par un fonds renouvelable. Par conséquent, il figure en tant qu'activité de programme distincte (pour les renseignements financiers, voir le tableau 4.2.8, « Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) — État des opérations » à l'adresse www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00344f.html).

En offrant des droits de PI de qualité en temps opportun, dans le cadre d'un régime de PI moderne, et en favorisant la communication et la diffusion des connaissances en la matière, l'OPIC concourt aux efforts du gouvernement fédéral visant à créer un climat d'affaires avantageux pour l'économie et la société canadiennes.

Conscient des efforts du gouvernement du Canada pour accroître le niveau et la qualité des activités de PI menées par les Canadiens, l'OPIC a mis en évidence les priorités suivantes pour les années à venir :

- fournir aux clients, en temps opportun, des droits de PI de qualité;
- réagir efficacement à l'évolution des besoins et des attentes des Canadiens au chapitre de la connaissance de la PI, y compris en ce qui a trait aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises (PME);
- administrer un cadre moderne de PI;
- jouer un rôle actif d'influence et de collaboration avec les partenaires et intervenants canadiens et étrangers œuvrant dans le domaine de la PI;
- être un organisme innovateur, ayant une orientation proactive, qui s'efforce d'améliorer continuellement la valeur et la contribution de ses produits et services et de son personnel.

Pour s'acquitter de ces priorités, l'OPIC entreprendra une initiative de transformation de l'organisme — le Renouveau opérationnel de l'entreprise — qui améliorera la qualité et l'uniformité des droits de PI, simplifiera les méthodes opérationnelles et administratives, améliorera la capacité de l'organisme à traiter les volumes de demande et améliorera les services qui sont utiles au personnel et favorisent l'autonomie des clients.

Une partie du mandat de l'OPIC consiste à sensibiliser les Canadiens aux droits de PI, à faire connaître la PI et à appuyer son utilisation efficace. Les innovateurs canadiens, en particulier les PME, doivent prendre conscience de la valeur stratégique de la PI dans l'économie du savoir. L'OPIC continuera d'informer les intéressés et de faire connaître la PI en nouant des relations stratégiques avec des partenaires et intervenants clés qui mènent des initiatives connexes et éducatives auprès des PME en partageant l'information sur la PI, et en élaborant et optimisant les capacités de diffusion de l'OPIC.

L'existence d'un cadre moderne pour la PI crée des conditions propices à l'entrepreneuriat, à l'innovation, à l'investissement et à la compétitivité. En partenariat avec le Secteur de la politique stratégique, l'OPIC entreprendra d'autres activités de modernisation du régime administratif de la PI et s'harmonisera avec d'autres bureaux de la PI.

La nature internationale de la PI est un déterminant clé des stratégies opérationnelles et de gestion de l'OPIC. C'est pourquoi l'organisme a l'intention d'accroître sa participation et sa contribution à des cadres bilatéraux, régionaux et multilatéraux en vue de tirer parti de l'expérience d'autres organismes de PI, de renforcer des relations clés et d'échanger davantage les savoirs. L'OPIC s'efforce d'influencer, de manière stratégique, le régime international de PI à l'avantage des Canadiens.

En 2008-2009, l'OPIC s'efforcera d'améliorer le service à la clientèle en ce qui a trait aux délais de traitement, à l'accessibilité et aux communications; de moderniser le cadre administratif de la PI; de sensibiliser davantage les entreprises canadiennes à la PI; et d'influencer, de manière stratégique, le régime international de PI à l'avantage des Canadiens. Ces initiatives garantiront aux innovateurs canadiens un marché équitable, efficace et concurrentiel, qui sera tout à l'avantage de l'économie canadienne.

● Résultat stratégique : Une économie innovatrice

Les activités de programme qui suivent contribuent toutes au résultat stratégique par l'élaboration de politiques, la réalisation de programmes et d'initiatives et la fourniture de services. Des renseignements tant financiers que non financiers sont donnés pour chaque activité de programme. Les résultats prévus et les indicateurs donnent une idée de la façon dont Industrie Canada mesurera son rendement par rapport aux résultats qu'il compte obtenir. On trouvera dans la section 4.3 (en format XHTML seulement à www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00349f.html) d'autres détails sur les programmes et les initiatives mentionnés dans le texte.

Les plans par activité de programme

Activité de programme : Secteur science et innovation — Sciences et technologie (S-T) et innovation

Description : Élaborer des politiques scientifiques et technologiques qui renforcent la capacité du Canada en matière de recherche et d'innovation en faisant la promotion des investissements dans la recherche et le perfectionnement des compétences et en assurant la capacité du marché d'adopter les technologies.					
Résultat prévu		Indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et coordination de politiques-cadres favorisant une économie innovatrice 		<ul style="list-style-type: none"> Propositions de politiques appuyant les éléments qui font progresser une économie innovatrice et qui témoignent d'une approche coordonnée fondée sur les outils disponibles dans le secteur Coordination par le Secteur science et innovation de la stratégie des S et T présentée par le premier ministre le 17 mai 2007, dans l'ensemble du gouvernement et prévoyant 37 engagements en matière de politiques. Suivi par le Secteur des progrès réalisés sur le front de ces engagements Indicateurs de l'innovation établis par Statistique Canada et d'autres organismes, par exemple l'OCDE 			
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
101,1 M\$	74 ETP	151,0 M\$	74 ETP	174,3 M\$	74 ETP

L'innovation, stimulée par les sciences et la technologie, est essentielle pour renforcer la compétitivité et la productivité du Canada et améliorer la qualité de vie des Canadiens. La stratégie des sciences et de la technologie (S et T) du gouvernement, récemment publiée sous le titre *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, souligne l'importance que le gouvernement du Canada accorde aux sciences et à la technologie. Elle fournit un cadre pour orienter la prise de décision au sein du gouvernement fédéral à l'appui des sciences et de la technologie au cours des années à venir.

Dans le budget de 2007, le gouvernement fédéral a annoncé le versement de 1,9 milliard de dollars pour financer un certain nombre d'engagements énoncés dans la stratégie des S et T. En 2008-2009 et au cours des exercices suivants, Industrie Canada jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie assure la coordination pour l'ensemble des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. À ce titre, il s'agit du meilleur véhicule pour superviser la mise en œuvre de la stratégie et surveiller les progrès réalisés. Le Ministère assure la coprésidence de ce comité et les services de secrétariat.

Pour créer un avantage entrepreneurial, la stratégie des S et T reconnaît l'importance des politiques-cadres du marché (abordées dans d'autres parties du présent rapport) et les partenariats de recherche public-privé. De concert avec les trois organismes subventionnaires fédéraux (le Conseil

de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada), Industrie Canada améliore les partenariats public-privé en mettant sur pied le nouveau programme des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, en négociant et en gérant des ententes de financement avec les huit centres désignés dans le budget de 2007, en créant des réseaux de recherche dirigés par les entreprises dans le cadre du programme des Réseaux de centres d'excellence et en rendant permanent le Programme pilote d'innovation dans les collèges et la communauté.

Pour créer un avantage du savoir, Industrie Canada s'efforcera d'accroître l'appui à la recherche dans les domaines prioritaires ainsi qu'aux réseaux et à l'infrastructure de recherche, et ce, de concert avec les trois organismes subventionnaires fédéraux, la Fondation canadienne pour l'innovation, l'Institut canadien de recherches avancées, le Conseil des académies canadiennes, Génome Canada et la Fondation Pierre Elliott Trudeau. Par ailleurs, le Ministère travaillera en étroite collaboration avec les organismes subventionnaires à la réalisation des engagements pris dans la stratégie des S et T pour renforcer la reddition de comptes et la souplesse de ces organismes grâce à l'amélioration des mesures de gouvernance.

En partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, Industrie Canada s'efforcera d'améliorer l'accès du gouvernement fédéral aux sciences et à la technologie dont il a besoin pour s'acquitter des volets de son mandat liés aux politiques, à la réglementation et aux opérations. Le Ministère et le Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie travailleront à renforcer les collaborations en sciences et en technologie entre les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'entre le milieu fédéral des sciences et de la technologie, d'une part, et les universités et collèges, l'industrie et les organismes à but non lucratif canadiens et internationaux, d'autre part.

Pour créer un avantage humain, Industrie Canada, en partenariat avec les organismes subventionnaires, renforce le Programme de bourses d'études supérieures du Canada en accordant une aide financière à 1 000 étudiants de plus par an et il a lancé un nouveau programme pour appuyer jusqu'à 1 000 stagiaires en recherche-développement (R-D) industrielle chaque année.

Industrie Canada appuiera le nouveau Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation. Celui-ci donnera au gouvernement des conseils stratégiques sur les enjeux en matière de sciences et de technologie et produira périodiquement des rapports nationaux qui situeront le rendement du Canada dans le domaine par rapport aux normes internationales d'excellence.

La stratégie des S et T préconise une coopération et une harmonisation accrues entre les différents programmes fédéraux, de même qu'entre les programmes fédéraux et provinciaux, pour accroître l'efficacité et l'efficacités de ces efforts. En 2008-2009, le Ministère contribuera à ce grand objectif en collaborant avec la Banque de développement du Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour mettre en évidence des possibilités d'intégration et de coopération accrues. En outre, il explorera des façons de rehausser les résultats de la commercialisation en collaboration avec les provinces et les territoires.

Le ministre de l'Industrie a été désigné comme ministre responsable concernant le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), mécanisme trilatéral dans le cadre duquel le Canada participe au dialogue, à l'établissement de priorités, à la collaboration et à la prise de mesures avec les États-Unis et le Mexique pour améliorer la sécurité, la prospérité et la qualité de vie des citoyens de l'Amérique du Nord. À ce titre, Industrie Canada épaulera le ministre dans les travaux que celui-ci effectuera en étroite collaboration avec ses collègues canadiens et ses homologues américains et mexicains, afin de déterminer et de faire progresser des initiatives dans les cinq domaines prioritaires annoncés au Sommet des leaders nord-américains tenu en août 2007 à Montebello, au Québec : l'amélioration de la compétitivité de l'Amérique du Nord sur les marchés mondiaux; des aliments et produits sûrs; l'énergie durable et l'environnement; des frontières intelligentes et sûres; ainsi que la gestion des urgences et la protection civile.

Grâce aux initiatives axées sur les sciences et l'innovation, Industrie Canada s'emploie à créer une économie innovatrice pour tous les Canadiens.

Activité de programme : Secteur de l'industrie — Sciences et technologie (S-T) et innovation

Description : Fournir des connaissances et des compétences à valeur ajoutée concernant les industries canadiennes afin de créer des conditions propices à la recherche-développement et à la commercialisation, d'appuyer l'innovation, d'encourager et de promouvoir les technologies, et de renforcer la synergie entre l'industrie et le gouvernement.					
Résultat prévu			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> Industries canadiennes innovatrices 			<ul style="list-style-type: none"> Augmentation sur 12 mois des dépenses de R-D industrielle Augmentation sur 12 mois de la production des industries de haute ou moyenne technologie par rapport à la production totale (qui relève de la responsabilité du Secteur de l'industrie), sous réserve des influences ou répercussions économiques non contrôlées 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
9,5 M\$	83 ETP	9,4 M\$	83 ETP	9,4 M\$	83 ETP

La prospérité du Canada dépend de plus en plus de sa capacité à appliquer les connaissances acquises pour créer une économie innovatrice et un climat d'affaires porteur. Le Ministère s'y emploie notamment en divisant l'économie en secteurs prioritaires et en adaptant à chacun d'eux les outils standard pour maintenir les voies de communication et améliorer les partenariats avec l'industrie.

Industrie Canada possède des compétences reconnues sur la scène internationale en matière d'élaboration de cartes routières technologiques (CRT) (www.ic.gc.ca/epic/site/trm-crt.nsf/fr/accueil). Ces cartes mises au point en partenariat avec l'industrie privée constituent un outil stratégique dont les entreprises se servent afin de déterminer les technologies requises pour exploiter de futurs débouchés. Les CRT, qui aident le gouvernement fédéral à déterminer les capacités et les lacunes en matière de technologie à l'échelle nationale, peuvent être utiles aux principaux bailleurs de fonds pour cibler les domaines de recherche prioritaires. Elles ont pour objet d'aider les entreprises à accroître et à mieux cibler leurs dépenses de R-D, en plus d'accélérer l'élaboration et la diffusion de nouvelles technologies répondant aux besoins de l'industrie.

Cinq cartes routières technologies seront préparées en 2008-2009 : la fabrication, la transformation et la réparation à moindre coût de produits en matériaux composites pour l'aérospatiale; les diagnostics, les pronostics et la gestion de la santé; les revêtements protecteurs en aérospatiale; la dynamique des fluides computationnelle; et les textiles. On commencera à en préparer trois autres dans les domaines des nouveaux médias, des habitations durables et de la mobilité électrique.

Le Ministère collabore avec les conseils sectoriels de Ressources humaines et Développement social Canada à la préparation de CRT. Outre qu'elle permet au gouvernement de mieux comprendre la compétitivité, la participation des conseils sectoriels aide à construire une plateforme pour une intervention ciblée et soutenue ainsi qu'à dégager un point de vue commun et à établir des partenariats pour appuyer et piloter une intervention collective. On met actuellement à jour un recueil des programmes gouvernementaux susceptibles d'aider à obtenir du financement pour la mise en œuvre des CRT, lequel sera communiqué à l'industrie au moment de la préparation des cartes routières.

Industrie Canada s'efforce de répondre aux besoins sectoriels particuliers en dirigeant des réseaux pour que les technologies novatrices soient lancées sur le marché. Le Ministère demeure à la tête du Réseau de la nanotechnologie de la fonction publique du Canada, créé il y a trois ans, dont les membres sont issus de l'ensemble du gouvernement fédéral. Par l'intermédiaire de ce réseau, le Ministère organise des séminaires, élabore des documents d'information et des déclarations de principe internationales pour le Canada et diffuse de l'information sur ces nouvelles technologies, en plus de les faire mieux connaître.

Par ailleurs, Industrie Canada stimule l'innovation en dirigeant d'autres ministères fédéraux dans le cadre d'initiatives gouvernementales. La biotechnologie est une technologie habilitante utilisée dans divers secteurs industriels. Pour intensifier les efforts de commercialisation des produits de biotechnologie, le Ministère continuera de promouvoir la compétitivité mondiale des industries de la santé, qui ont été les premières à utiliser la biotechnologie. En collaboration avec l'Agence de santé publique du Canada, l'Agence canadienne de développement international, les Instituts de recherche en santé du Canada et Santé Canada, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de l'Initiative canadienne de vaccin contre le VIH. Il continuera également à promouvoir l'implantation de la biotechnologie dans des secteurs industriels établis, notamment l'agriculture, l'énergie, la foresterie et les produits chimiques, en encourageant l'innovation et la commercialisation de combustibles, de produits chimiques et de matériaux durables fabriqués à partir de bioressources renouvelables.

Le Ministère travaillera avec les intervenants en R-D de l'industrie, du gouvernement et des universités dans le domaine de l'automobile, comme le réseau AUTO21, le Waterloo Centre for Automotive Research et Precarn, afin de trouver des approches pour améliorer la R-D dans les domaines prioritaires pour l'industrie. Alors que l'industrie automobile canadienne doit se dépasser pour offrir plus rapidement sur le marché des technologies de meilleure qualité et à moindre coût, il est important pour l'avenir du secteur que les initiatives de R-D concertée répondent efficacement aux besoins de l'industrie et que l'on établisse les mandats de R-D des entreprises.

Par ailleurs, Industrie Canada mise sur ses compétences afin d'aider à repérer les possibilités de commercialisation et de développement industriel pour les technologies émergentes. La croissance des secteurs des ressources énergétiques renouvelables ou de remplacement offre des possibilités de développement industriel grâce à la commercialisation de la technologie et à la fabrication. L'utilisation d'énergie durable provenant de sources renouvelables ou de remplacement, comme les piles à hydrogène et l'énergie éolienne ou solaire, améliorera l'environnement et la santé des Canadiens. Cette énergie jouera un rôle capital dans le développement économique du pays. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec les intervenants de ces secteurs pour examiner les progrès réalisés dans l'amélioration des capacités technologiques canadiennes, relever les possibilités de commercialisation et de développement industriel offertes par leur croissance rapide et explorer les partenariats nationaux et internationaux propices à l'expansion des entreprises.

Activité de programme : Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Sciences et technologie (S-T) et innovation

Description : Appuyer la recherche appliquée et de pointe dans le secteur canadien des technologies de l'information et des communications pour favoriser la mise au point de technologies novatrices.					
Résultat prévu			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la capacité en sciences et en recherche et de la commercialisation des technologies de l'information et des communications 			<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des grands projets scientifiques qui utilisent le réseau avancé de CANARIE Pourcentage des 50 principales universités canadiennes actives en R-D qui utilisent le réseau avancé de CANARIE Nombre de nouvelles technologies et applications développées dans le domaine des systèmes intelligents et de la robotique de pointe grâce au modèle de collaboration de Precarn 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
18,4 M\$	4 ETP	32,4 M\$	4 ETP	34,4 M\$	4 ETP

Les applications novatrices des technologies de l'information et des communications confèrent des avantages concurrentiels aux entreprises, aux chercheurs et aux citoyens du Canada.

La stratégie des S et T du gouvernement fédéral, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, a pour objet de faire du pays un chef de file mondial des sciences et de la technologie ainsi que de l'innovation. Cette stratégie fait état du soutien fédéral à l'infrastructure de recherche de pointe. Mentionnons notamment l'octroi de 120 millions de dollars en faveur de l'organisme à but non lucratif CANARIE Inc. (www.canarie.ca) pour développer et exploiter le réseau canadien de recherche avancé de la prochaine génération. De concert avec les réseaux de recherche évolués de chaque province, le réseau CANARIE (auparavant appelé « CA*net ») relie les installations de recherche, les établissements d'enseignement, les hôpitaux et d'autres installations scientifiques du Canada les uns aux autres ainsi qu'avec les organismes correspondants de l'étranger. En 2008-2009, CANARIE continuera d'exploiter et de développer le réseau ainsi que d'améliorer l'accès à cette infrastructure de recherche essentielle et son utilisation. L'organisme facilitera en outre la participation du Canada aux plateformes sur réseau considérées comme des moteurs de la mégascience (c'est-à-dire la cyberscience, la cyberrecherche et la cyberinfrastructure).

La recherche scientifique fait l'objet d'un changement fondamental. Les travaux sont multidisciplinaires, conjoints, axés sur des réseaux et d'envergure mondiale, et nécessitent un volume élevé de données. CANARIE, en collaboration avec les autres parties intéressées, est bien placé pour se pencher sur l'avenir des réseaux avancés et le rôle de la cyberscience, afin de permettre aux chercheurs et aux scientifiques canadiens de bénéficier des avantages de la recherche conjointe internationale.

Industrie Canada offre également un soutien à Precarn Inc. (<http://precarn.ca>), un consortium national à but non lucratif dirigé par l'industrie qui appuie les projets de R-D préconcurrentielle dans les domaines des systèmes intelligents et de la robotique de pointe. Pour maintenir son appui à la recherche et promouvoir d'autres avancées dans ces deux industries canadiennes, Precarn a reçu une subvention conditionnelle de 20 millions de dollars pour la phase 4 de son programme, qui se déroulera jusqu'en 2010. Ce montant a déjà été engagé pour différents projets en cours dans tous les secteurs, par exemple le projet CoastWatch (défense et sécurité); celui de surveillance du glucose non invasive (santé et sciences de la vie connexes); et un projet de vision artificielle intelligente (fabrication). Parmi les projets de Precarn en cours qui se poursuivront en 2008-2009, mentionnons un prototype fonctionnel de système de balayage laser automatisé pour détecter les déformations au cours du montage d'automobiles et un système avancé de prédiction et de simulation des pannes d'automobile.

Grâce à ces interventions, Industrie Canada assure l'accès des chercheurs canadiens à des outils de pointe pour participer à la recherche conjointe internationale et appuie le développement de technologies novatrices.

Activité de programme : Centre de recherches sur les communications Canada

Description : Mener des recherches sur les technologies avancées de l'information et des télécommunications afin de disposer d'une source de conseils indépendante pour la politique publique et d'appuyer la mise au point de nouveaux produits et services pour le secteur des technologies de l'information et des communications.					
Résultats prévus			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> Avis techniques aux clients du secteur des communications pour l'élaboration de politiques, de règlements, de programmes et de normes en matière de télécommunications Utilisation par les entreprises canadiennes de la technologie mise au point par le CRC pour améliorer leur gamme de produits et accroître leur compétitivité 			<ul style="list-style-type: none"> Degré de satisfaction de la clientèle (contenu, actualité et utilité) à l'égard des évaluations et des avis techniques du CRC utilisés pour élaborer des politiques, des règlements, des programmes et des normes en matière de télécommunications Chiffre d'affaires des entreprises canadiennes du secteur des télécommunications comportant un lien technologique avec le CRC 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
43,1 M\$	400 ETP	41,0 M\$	400 ETP	41,0 M\$	400 ETP

Le Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) effectue des travaux de R-D sur des technologies de communications revêtant une importance stratégique pour le pays, à savoir la radio, les satellites, la radiodiffusion et les fibres optiques. En tant qu'entité du Ministère, le CRC donne des conseils techniques impartiaux sur le mandat d'Industrie Canada en ce qui a trait à la gestion du spectre, à la politique des communications et aux décisions réglementaires. Par son intermédiaire, le Ministère collabore aussi avec des organismes comme l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) pour élaborer des normes qui favorisent l'efficacité des services de télécommunications et de radiodiffusion et appuyer la position du Canada en ce qui a trait à la gestion mondiale du spectre des radiofréquences et des orbites de satellite.

En prévision de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2011, Industrie Canada contribuera en 2008-2009 aux activités de l'UIT touchant l'évaluation de la qualité audio et vidéo ainsi que les études de la propagation pour les nouveaux services radio et il présidera le groupe d'étude chargé de l'attribution des bandes de fréquence pour tous les services par satellite. En plus de continuer à assurer la vice-présidence d'un groupe de travail de l'IEEE responsable de l'élaboration et de l'approbation d'une nouvelle norme mondiale pour les réseaux sans fil régionaux, le CRC travaille à l'établissement de politiques et de règlements techniques pour l'exploitation de ces réseaux dans les bandes de télévision actuelles au Canada.

Afin d'appuyer l'élaboration de politiques et de règlements pour les futurs nouveaux services de communications au Canada et de fournir des évaluations techniques prospectives à Industrie Canada et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le CRC continuera de cibler plusieurs technologies appelées à revêtir une grande importance dans l'ensemble de son programme de R-D, notamment la radio cognitive, la radio réalisée par logiciel, la convergence d'Internet et de la radiodiffusion, la sécurité des réseaux et les réseaux de capteurs.

Dans la stratégie des S et T du gouvernement fédéral, publiée récemment, les technologies de l'information et des communications (TIC) sont considérées comme l'un des quatre domaines technologiques prioritaires pour le Canada. En 2008-2009, le CRC travaillera en étroite collaboration avec CANARIE Inc. et le Conseil national de recherches du Canada dans le but d'offrir une infrastructure à large bande pour les plateformes sur réseau destinées à des utilisateurs répartis sur l'ensemble du territoire (par exemple, ceux travaillant dans les secteurs de la santé et de l'enseignement) dans le cadre de projets conjoints. Le CRC cherchera par ailleurs à faire participer de nouveaux partenaires aux projets touchant les TIC pour stimuler l'adoption de ces technologies dans les secteurs qui peuvent en bénéficier.

Par ailleurs, Industrie Canada s'associe à plusieurs autres ministères et organismes axés sur les communications ou il leur apporte son aide. Il réalise de grands travaux de R-D et des programmes importants pour la Défense nationale et l'Agence spatiale canadienne selon le principe du recouvrement des coûts. En 2008-2009 et au cours des exercices suivants, le CRC mènera des activités de recherche dirigée dans plusieurs domaines importants pour la Défense nationale, notamment les suivants : les technologies de radio et de réseau tactiques pour perfectionner les opérations et améliorer l'interopérabilité avec les partenaires de la Coalition et les organismes publics; les concepts de radio cognitive pour assurer une utilisation efficiente du spectre de radiofréquences; et les réseaux de capteurs de champ de bataille pour mieux protéger le personnel. Le CRC participera en outre au développement du prototype d'un système de communications pour assurer la protection dans le Nord. À l'appui de l'Agence spatiale canadienne, le CRC dirigera le processus de définition et d'approbation du programme de communications par satellite de la prochaine génération.

La commercialisation des nouvelles technologies constitue un autre volet clé de la stratégie des S et T du gouvernement fédéral. Le développement de propriété intellectuelle qui peut intéresser l'industrie canadienne est un résultat concret du programme de recherche du CRC. Par des partenariats ou des accords de licence, ces nouvelles technologies sont souvent transférées aux entreprises, en particulier aux PME, en vue d'une commercialisation et d'une vente à l'échelle mondiale. Bien que le CRC figure déjà parmi les laboratoires fédéraux les plus performants à cet égard, il redoublera d'efforts pour sensibiliser les PME canadiennes et les inciter à adopter davantage les technologies faisant partie du portefeuille de propriété intellectuelle du CRC.

En tant que principal laboratoire de R-D dans le domaine des télécommunications de pointe, Industrie Canada mène des travaux essentiels pour réaliser la priorité fédérale consistant à favoriser une économie axée sur l'innovation et le savoir.

Activité de programme : Office des technologies industrielles — Organisme de service spécial

Description : Administrer et exécuter l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, le Programme de projets stratégiques industriels et le Programme des adhérents pionniers h2, en plus de gérer les ententes de contribution restantes aux termes du programme Partenariat technologique Canada. L'Office des technologies industrielles a pour objectif d'accélérer l'innovation technologique au sein des entreprises canadiennes afin d'améliorer leur compétitivité et leur productivité, tout en assurant le développement durable.					
Résultat prévu			Indicateur		
<ul style="list-style-type: none"> Recherche-développement de pointe au sein des entreprises canadiennes 			<ul style="list-style-type: none"> Valeur en dollars des investissements du secteur privé obtenus par dollar investi par l'organisme dans les projets qu'il appuie 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
311,8 M\$	98 ETP	210,4 M\$	96 ETP	200,6 M\$	95 ETP

Par l'intermédiaire de l'Office des technologies industrielles (OTI), Industrie Canada appuie la priorité du gouvernement fédéral consistant à favoriser une économie axée sur l'innovation et le savoir. La R-D est un moteur clé de la croissance économique fondée sur l'innovation. L'établissement de partenariats avec les entreprises et la promotion de l'innovation en sciences et en technologie donne l'assurance que des découvertes et des percées se produiront au Canada et que leurs retombées socioéconomiques contribueront à améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens.

Industrie Canada gère l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD). Ce programme de contributions remboursables, qui mobilisera l'investissement essentiel en R-D du secteur privé dans les industries de l'aérospatiale et de la défense, de la sécurité, et de l'espace, vise trois grands objectifs : encourager la R-D stratégique qui est source d'innovation et d'excellence dans de nouveaux produits et services; accroître la compétitivité des entreprises canadiennes de l'aérospatiale et de la défense; et favoriser la collaboration entre les instituts de recherche, les universités, les collèges et le secteur privé.

Les projets de R-D stratégique réalisés sous l'égide de l'ISAD feront appel à des technologies qui soutiennent la mise au point de produits et services de prochaine génération se rapportant à l'aérospatiale et à la défense; tirent parti des forces du Canada dans le développement de la technologie dans ce secteur; permettent à des entreprises canadiennes de participer à de grands projets et chaînes d'approvisionnement; ou aident les industries de l'aérospatiale et de la défense à honorer les obligations internationales du Canada.

En 2008-2009, le Ministère continuera d'investir, par l'intermédiaire de l'ISAD, dans la recherche industrielle et le développement préconcurrentiel dans les industries canadiennes de l'aérospatiale et de la défense. Il assurera en outre une gestion efficace des 3,5 milliards de dollars de l'ancien programme de R-D de Partenariat technologique Canada, du Programme des adhérents pionniers h2 et du Programme de projets stratégiques industriels. Le Ministère gèrera notamment la réduction progressive fructueuse des opérations du Programme des adhérents pionniers h2, qui prendra fin le 31 mars 2008.

En accélérant l'innovation technologique au sein des entreprises canadiennes, Industrie Canada appuie la priorité du gouvernement consistant à assurer aux Canadiens une économie axée sur l'innovation et le savoir et fait en sorte que les entreprises du pays deviennent plus concurrentielles et productives.

● Résultat stratégique : Une industrie concurrentielle et des collectivités durables

Les activités de programme qui suivent contribuent toutes au résultat stratégique par l'élaboration de politiques, la réalisation de programmes et d'initiatives et la fourniture de services. Des renseignements tant financiers que non financiers sont donnés pour chaque activité de programme. Les résultats prévus et les indicateurs donnent une idée de la façon dont Industrie Canada mesurera son rendement par rapport aux résultats qu'il compte obtenir. On trouvera dans la section 4.3 (en format XHTML seulement à www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00349f.html) d'autres détails sur les programmes et les initiatives mentionnés dans le texte.

Les plans par activité de programme

Activité de programme : Secteur de la politique stratégique — Développement économique

Description : Effectuer de la recherche et des analyses sur des enjeux se rapportant à la compétitivité et à la durabilité industrielles, fournir de l'information et des avis stratégiques au ministre et au sous-ministre et contribuer à la formulation d'options stratégiques. Ces politiques ont une incidence directe sur les entreprises canadiennes, car elles influencent les conditions dans lesquelles les entreprises se livrent concurrence.					
Résultat prévu			Indicateur		
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et coordination de politiques-cadres favorisant une industrie concurrentielle et des collectivités durables 			<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et coordination de politiques-cadres économiques qui appuient la compétitivité des industries canadiennes et aident à assurer la durabilité des collectivités à l'échelle du pays 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
6,6 M\$	38 ETP	6,2 M\$	38 ETP	6,2 M\$	38 ETP

Industrie Canada est déterminé à promouvoir le développement durable en aidant les entreprises à devenir plus productives, innovatrices et concurrentielles à l'échelle internationale, ce qui améliorera la qualité de vie des Canadiens. La *Stratégie de développement durable 2006-2009* d'Industrie Canada, qui est la quatrième (SDD IV), vise à élargir la mise en œuvre pratique de l'analyse de rentabilisation du développement durable dans l'industrie canadienne. Elle est articulée autour de trois résultats stratégiques — technologies et commercialisation axées sur la durabilité; outils, pratiques, recherche et sensibilisation liés à la durabilité; pratiques et activités axées sur la durabilité à Industrie Canada —, lesquels représentent ce que le Ministère cherche à accomplir au cours de la période visée par la Stratégie (pour obtenir plus de détails, voir le tableau 3.2 : Stratégie de développement durable, page 41). Le Ministère commencera en 2008 à élaborer sa cinquième stratégie de développement durable, couvrant la période comprise entre 2010 et 2013, et il la déposera au Parlement à la fin de 2009.

Le commerce international et l'accès aux marchés étrangers constituent les principaux moteurs de la croissance économique. Les entreprises qui participent au commerce international sont davantage portées à utiliser les nouvelles technologies, à mettre à profit la R-D pour innover et à réaliser des économies d'échelle au titre de la production. Celles qui font du commerce à l'échelle internationale et investissent à l'étranger ont accès à des connaissances nouvelles et ont davantage de possibilités de tirer parti de leurs investissements. De plus, les nouvelles possibilités commerciales stimulent à la fois les nouveaux investissements et les réinvestissements, qui sont essentiels pour accroître la prospérité du Canada.

Industrie Canada collaborera étroitement avec Affaires étrangères et Commerce international Canada dans le cadre des initiatives fédérales sur le commerce et l'investissement, compte tenu des effets positifs de la réduction des obstacles au commerce sur la performance des entreprises au pays, en particulier pour ce qui est de stimuler l'innovation. Le Ministère s'attachera à renforcer la

compétitivité des entreprises canadiennes, à améliorer les règles régissant le commerce international ou à en élaborer de nouvelles, et à faire en sorte que l'approche du Canada dans diverses tribunes internationales soit dynamique, suive le rythme des progrès technologiques et appuie la priorité du gouvernement fédéral consistant à créer une économie canadienne plus forte.

Le Ministère déterminera et formulera sa position sur un large éventail de questions touchant la politique commerciale. En 2008-2009, il prendra différentes mesures à l'appui du plan d'action du Canada en matière de commerce international :

- conseils à Affaires étrangères et Commerce international Canada et à d'autres ministères sur les questions touchant le mandat d'Industrie Canada;
- participation aux négociations commerciales multilatérales engagées dans le cadre du Cycle de Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier la négociation des ententes sectorielles sur l'accès aux marchés de produits non agricoles et la négociation des règles de subventions;
- conseils pour les négociations sur le commerce et l'investissement et participation à ces négociations, sur une base régionale avec des partenaires comme la Communauté andine et la Communauté des Caraïbes et sur une base bilatérale avec la Corée et la République dominicaine, ainsi que conseils pour les négociations sur l'investissement avec la Chine et la Jordanie et participation à ces négociations.

Industrie Canada continuera de déterminer sa position concernant les règles qui régissent le commerce international, en particulier la conformité des investissements financiers avec l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires de l'OMC et celle des propositions d'investissement avec l'Accord de libre-échange nord-américain dans le contexte des négociations sur l'investissement.

Grâce aux initiatives stratégiques visant à améliorer la compétitivité de l'industrie et le développement durable au pays, le Ministère peut aider les Canadiens à tirer parti des possibilités économiques tout en appuyant les entreprises et le développement durable.

Activité de programme : Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales — Développement économique

Description : Appuyer et accroître le rôle et la contribution des petites et moyennes entreprises en ce qui a trait au bien-être économique du Canada, fournir des renseignements sur les régions et assurer une présence régionale au Canada ainsi que la prestation de programmes et de services et la diffusion d'information.					
Résultat prévu			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> • Climat d'affaires propice à l'entrepreneuriat, aux collectivités durables, à la croissance et à la compétitivité à l'échelle du Canada et prenant en compte les perspectives régionales 			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles politiques ou initiatives gouvernementales qui répondent aux besoins des PME, encouragent l'entrepreneuriat ou prennent en compte les perspectives régionales • Nombre de programmes, de services et de produits d'information ministériels nouveaux ou améliorés qui ciblent les PME 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
235,6 M\$	523 ETP	179,8 M\$	505 ETP	172,3 M\$	505 ETP

Industrie Canada a établi un lien entre, d'une part, ses plans et priorités pour renforcer le rôle et les contributions des petites et moyennes entreprises (PME) et, d'autre part, les priorités mentionnées dans le discours du Trône, c'est-à-dire exercer un leadership économique efficace et améliorer l'environnement. Les PME jouent un rôle clé au sein de l'économie canadienne, car elles aident à améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens. Les programmes et services du Ministère répondent aux défis des petites entreprises et sont adaptés aux besoins régionaux. Ils facilitent le démarrage et l'expansion des petites entreprises.

Mentionnons à titre d'exemple la collaboration unique en son genre établie entre les administrations fédérale, provinciales ou territoriales et locales pour créer PerLE. En 2008-2009, Industrie Canada travaillera avec ses partenaires à accroître le nombre d'endroits utilisant ce service, qui appuie l'engagement du gouvernement fédéral d'alléger le fardeau réglementaire des entreprises en les aidant à connaître rapidement et facilement les procédures relatives aux permis et aux licences et en réduisant le temps qu'il faut aux entrepreneurs pour comprendre les exigences auxquelles ils doivent se conformer.

Des programmes nationaux et régionaux facilitent l'accès aux prêts et l'offre en la matière pour le démarrage ou la croissance d'entreprises, ou la création d'emplois à l'intention des membres de la collectivité. Par exemple, le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) accroît l'éventail de prêts offerts aux petites entreprises pour que celles-ci puissent s'établir, prendre de l'expansion, se moderniser ou apporter des améliorations. À cette fin, il encourage les institutions financières à leur offrir du financement. Le Programme FPEC aide les entreprises à s'établir, à prendre de l'expansion et à créer des emplois, ce qui stimule l'économie du pays et profite aux Canadiens. D'autres programmes ont pour objectif de favoriser le développement durable et de donner des conseils sur les répercussions économiques dans les secteurs des mines et des ressources, alors que le Canada veille à assurer un développement responsable conforme aux attentes modernes.

Tout en encourageant la croissance durable des PME, les réalités inhérentes à la protection de l'environnement entraînent des coûts financiers qui dépassent les moyens des petites entreprises et des municipalités. Industrie Canada s'attaque aux fardeaux qui n'avaient pas été prévus auparavant grâce à un grand nombre de ses programmes et services. Mentionnons par exemple le Programme d'eau potable de l'Ontario, dans le cadre duquel 50 millions de dollars seront versés aux municipalités ontariennes qui auront assumé des coûts supplémentaires pour s'assurer que leurs projets relatifs à l'approvisionnement en eau potable réalisés dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Ontario respectent les règlements provinciaux à ce chapitre. Ces fonds aideront les collectivités à tirer parti des possibilités de développement économique et à relever les défis dans le domaine.

Les programmes régionaux renforcent la capacité du gouvernement fédéral à venir en aide à certaines collectivités en particulier. FedNor (www.fednor.ic.gc.ca) continuera de travailler avec ses partenaires afin de créer un climat propice au développement des collectivités, à la croissance des entreprises et à la prospérité des particuliers. À cette fin, l'organisme mène plusieurs programmes stratégiques propres à promouvoir le développement durable des collectivités, à encourager l'innovation et à renforcer la compétitivité des PME. Mentionnons à titre d'exemples le Programme de développement du Nord de l'Ontario, le Programme de développement des collectivités et le Programme de développement de l'Est de l'Ontario.

En exécutant des programmes qui favorisent l'entrepreneuriat, des collectivités durables, la croissance économique et de la compétitivité, Industrie Canada tient compte des perspectives régionales dans son travail auprès des PME.

Activité de programme : Secteur de l'industrie — Développement économique

Description : Apporter des connaissances et des compétences à valeur ajoutée concernant les industries canadiennes afin de présenter le Canada comme un lieu idéal pour l'investissement direct étranger, d'assurer un lien solide dans les chaînes de valeur mondiales et d'aider les entreprises à renforcer les partenariats mondiaux et leur capacité de faire face aux risques et de tirer parti des possibilités.					
Résultat prévu			Indicateurs		
• Industries canadiennes concurrentielles et durables			<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation sur 12 mois du PIB attribuable aux activités du Secteur de l'industrie • Augmentation sur 12 mois des exportations attribuables aux activités du Secteur de l'industrie • Augmentation sur 12 mois de la productivité grâce aux activités du Secteur de l'industrie 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
66,8 M\$	235 ETP	56,1 M\$	235 ETP	53,5 M\$	235 ETP

Industrie Canada joue un rôle de premier plan à l'appui d'une industrie concurrentielle et de collectivités durables en renforçant les compétences du gouvernement en matière de développement industriel pour mieux réagir aux risques et tirer parti des débouchés. Il s'efforce également d'encourager les entreprises à progresser dans les chaînes de valeur et à devenir plus concurrentielles.

Les entreprises canadiennes confient de plus en plus d'activités en sous-traitance dans des pays à bas salaires et à des tiers, ce qui leur permet de se concentrer sur leurs compétences de base et les activités à valeur ajoutée. Pour appuyer une élaboration plus éclairée de ses propres politiques et de celles d'autres ministères, Industrie Canada mènera des recherches et tiendra des discussions avec l'industrie, d'autres ministères, les provinces et d'autres pays par l'intermédiaire des groupes de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les recherches comprendront notamment : des études de cas pour mettre en évidence le rôle des entreprises canadiennes dans la chaîne de valeur mondiale de certains secteurs; un projet pilote pour établir des indicateurs pertinents, en collaboration avec Statistique Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada; des travaux sur la participation des industries canadiennes aux chaînes de valeur mondiales; et l'incidence des différents obstacles sur ces industries.

La Politique des retombées industrielles et régionales (www.ic.gc.ca/epic/site/ad-ad.nsf/fr/ad03657f.html) et l'approvisionnement dans le secteur de la défense constituent un bel exemple des efforts déployés par Industrie Canada pour que la politique gouvernementale reflète l'évolution des chaînes de valeur mondiales. Le Ministère travaille avec la Défense nationale ainsi qu'avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour s'assurer que les entreprises canadiennes participent aux chaînes de valeur des grandes multinationales étrangères obtenant des marchés du gouvernement fédéral ou qu'elles progressent dans ces chaînes.

Industrie Canada contribue aux travaux de recherche et d'analyse sur la simplification des règlements, afin d'aider le gouvernement à mieux comprendre leurs répercussions sectorielles. Avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, il parrainera la mise au point d'un mécanisme propre à remplacer le Test de l'impact sur les entreprises ainsi que l'élaboration d'un vaste cadre pour évaluer les répercussions de la réglementation. Ce cadre reflétera les répercussions des règlements proposés sur les affaires, la concurrence et les consommateurs. Le Ministère poursuivra l'analyse des secteurs prioritaires où l'on observe entre les réglementations canadienne et américaine des différences importantes ayant une incidence sur le commerce et l'investissement. Il analysera également l'efficacité et l'efficacé de la réglementation pour les industries de la santé et en fera la promotion auprès de ce secteur, afin d'accroître la capacité des entreprises à commercialiser des produits novateurs sans subir de retards injustifiés ou de coûts excessifs.

En outre, Industrie Canada demeure un partenaire de premier plan des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour stimuler le flux des échanges commerciaux et de l'investissement qui peuvent profiter à l'économie canadienne et améliorer l'accès au marché. Par exemple, en dirigeant la délégation canadienne participant aux discussions annuelles entre les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Japon sur les codes du bâtiment et les normes de produits, le Ministère collabore avec les principaux intervenants du gouvernement et de l'industrie pour améliorer l'accès au marché japonais, deuxième marché d'exportation du Canada pour les produits de construction en bois. Il met par ailleurs à profit sa connaissance approfondie des secteurs industriels dans le cadre des activités touchant la politique et les négociations commerciales avec Singapour et la Corée, la Colombie et le Pérou (membres de la Communauté andine), la République dominicaine, la Communauté des Caraïbes et les quatre pays signataires de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua).

Industrie Canada prend aussi part aux foires et missions commerciales importantes pour mettre en évidence les capacités canadiennes, dans le cadre de ses activités de développement commercial et industriel, en fournissant des analyses sectorielles stratégiques et en favorisant l'établissement de partenariats stratégiques internationaux. Par exemple, le Ministère sera présent aux événements

suivants : BIO 2008 (www.ic.gc.ca/epic/site/lse-ledsv.nsf/fr/h_01924f.html), pour faire valoir le Canada en tant que lieu de prédilection pour les investisseurs dans les industries mondiales de la biotechnologie et des produits biopharmaceutiques; Farnborough International Airshow, pour aider à consolider la position du Canada dans l'industrie mondiale de l'aérospatiale et de la défense; et GLOBE 2008 (www.globe2008.ca), pour faire connaître les capacités canadiennes dans le domaine des technologies environnementales.

En outre, Industrie Canada continuera de participer au Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité en fournissant des données et des analyses de fond en vue de la mise en œuvre du Cadre de coopération en matière de réglementation, qui a été annoncé lors du Sommet des leaders tenu à Montebello les 20 et 21 août 2007.

En qualité de centre de connaissances et d'analyse sur les principaux secteurs industriels de l'économie, le Ministère propose différents programmes et services qui appuient les efforts déployés par les industries canadiennes pour devenir plus concurrentielles et durables. Par exemple, le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle revêt une grande importance pour la défense et la sécurité du pays et les économies régionales. À l'appui de ce secteur, le Mécanisme de financement structuré (www.ic.gc.ca/epic/site/sim-cnmi.nsf/fr/h_uv00002f.html) continue de réduire les coûts de financement pour les clients admissibles qui passent une commande aux chantiers navals canadiens. Ce mécanisme, qui a été renouvelé en septembre 2007 et doté d'un budget de 45 millions de dollars pour accorder des contributions jusqu'en mars 2011, aidera à améliorer la compétitivité des constructeurs de navires canadiens en stimulant la demande, en renforçant leurs capacités et en les aidant à développer des marchés durables dans des produits de créneau.

De même, les industries du textile et du vêtement continuent de subir de fortes pressions qui les obligent à s'adapter en raison de la mondialisation et de la libéralisation des échanges commerciaux. En 2008-2009, le Ministère misera sur le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement pour appuyer les efforts déployés par l'industrie afin d'accroître sa compétitivité. Il versera des fonds pour des projets visant à réorienter la production de cette industrie vers des produits à plus grande valeur ajoutée, à mettre en œuvre de nouvelles technologies et à accélérer l'adoption de pratiques exemplaires permettant d'améliorer la productivité.

Industrie Canada exerce un leadership dans un large éventail de dossiers influant sur la compétitivité du secteur de la fabrication. Comme il était mentionné dans le discours du Trône du 16 octobre 2007, l'industrie de la fabrication est un secteur clé de l'économie canadienne. Industrie Canada continuera de collaborer avec les intervenants et de donner suite aux engagements et aux intentions découlant de la réponse officielle du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, intitulé *Le secteur manufacturier : Des défis qui nous forcent à agir*. Le Ministère recensera les options en ce qui a trait aux mesures qui pourraient créer les conditions nécessaires pour assurer la vigueur et le succès du secteur. Dans ce contexte, il examinera différentes mesures visant à assurer une compétitivité soutenue du secteur automobile dans plusieurs domaines importants, notamment les améliorations à la frontière, l'harmonisation de la réglementation et l'innovation. En plus de mettre à jour le répertoire des activités fédérales s'adressant aux fabricants, il fera la promotion des pratiques de fabrication sans gaspillage et durables au moyen d'un éventail de conférences et de produits d'information. Une analyse à valeur ajoutée de la performance du secteur de la fabrication sera élaborée et communiquée aux principaux décideurs.

En 2008-2009, Industrie Canada s'associera avec l'industrie et d'autres ministères dans le cadre de différentes initiatives environnementales visant à mettre en œuvre le plan d'action canadien sur l'environnement. Sa participation assurera la prise en compte des principales considérations sectorielles dans ce plan d'action. Le Ministère contribue par ailleurs à l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et il participera activement aux groupes de travail sectoriels du Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat (<http://asiapacificpartnership.org>).

Il prendra aussi part aux consultations canadiennes auprès des entreprises et des associations pour déterminer les activités de projet que le Canada pourrait mener par l'intermédiaire du Partenariat, en fonction des intérêts des participants issus de l'industrie.

Les activités d'Industrie Canada prévues à l'appui d'une industrie concurrentielle et de collectivités durables aideront à assurer la compétitivité et la croissance économique durable des secteurs prioritaires et de nouvelles technologies.

Activité de programme : Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Développement économique

Description : Appuyer le développement d'une industrie des technologies de l'information et des communications (TIC) concurrentielle au Canada. Faciliter l'utilisation d'une infrastructure de TIC fiable et moderne pour promouvoir la pleine participation des Canadiens et des collectivités à l'économie numérique.					
Résultat prévu			Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises canadiennes du secteur des TIC en mesure de tirer parti des possibilités industrielles et de prendre de l'expansion sur le marché mondial 			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites sur le site Web pour les produits d'information sur les TIC créés dans le but de renseigner les entreprises canadiennes du secteur sur les tendances nationales et internationales (p. ex., bulletin trimestriel sur le secteur canadien des TIC) • Nombre de demandes de services de développement commercial (p. ex., investissement) présentées par des entreprises canadiennes du secteur des TIC 		
2008-2009		2009-2010		2010-2011	
26,1 M\$	49 ETP	12,9 M\$	49 ETP	12,9 M\$	49 ETP

Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont de puissants moteurs de l'économie. Elles stimulent le développement économique, la productivité et l'innovation et sont essentielles à l'intégration socioéconomique des Canadiens.

Grâce à des programmes comme le Programme d'accès communautaire et Ordinateurs pour les écoles, le Ministère améliore l'accès des Canadiens aux TIC et à l'infrastructure moderne des TIC. Une décision sera prise sous peu concernant les dépenses de programme pour 2008-2009 et les exercices suivants.

Industrie Canada continuera de consulter les intervenants de l'industrie pour jauger les questions pertinentes et intervenir à cet égard. Grâce à la recherche de renseignements et aux analyses sectorielles, le Ministère appuie un large éventail d'organismes des secteurs privé et public qui s'intéressent au secteur des TIC et préconise des positions stratégiques en faveur de l'industrie. En 2008-2009, il continuera d'offrir des services de développement commercial pour améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes du secteur des TIC à l'échelle internationale et de promouvoir les possibilités technologiques et commerciales, en particulier dans les marchés indiens, chinois, brésiliens et américains.

Par ces interventions prévues visant à améliorer la compétitivité du secteur canadien des TIC et à faciliter l'accès des collectivités canadiennes à ces technologies habilitantes, le Ministère peut aider les Canadiens à tirer parti des possibilités économiques tout en appuyant le développement des entreprises.

Section 3

Renseignements supplémentaires

Tableau 3.1 : Lien du Ministère avec les résultats du gouvernement du Canada**

Résultat stratégique				
Un marché équitable, efficace et concurrentiel				
Activité de programme	Dépenses prévues (millions de dollars)			Harmonisation par rapport aux résultats du gouvernement du Canada
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Secteur de la politique stratégique — Marché	12,6	9,9	9,9	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé
Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales — Marché	95,6	95,1	95,1	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé
Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Marché	58,9	57,8	57,8	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé
Bureau de la consommation	5,1	5,0	5,0	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé
Bureau de la concurrence	49,8	48,6	48,6	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé
Office de la propriété intellectuelle du Canada	4,9	7,1	6,4	Affaires économiques : un marché équitable et sécurisé

Tableau 3.1 : Lien du Ministère avec les résultats du gouvernement du Canada (suite)

Résultat stratégique				
Une économie innovatrice				
Activité de programme	Dépenses prévues (millions de dollars)			Harmonisation par rapport aux résultats du gouvernement du Canada
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Secteur science et innovation — S-T et innovation	101,1	151,0	174,3	Affaires économiques : une économie axée sur l'innovation et le savoir
Secteur de l'industrie — S-T et innovation	9,5	9,4	9,4	Affaires économiques : une économie axée sur l'innovation et le savoir
Spectre, technologies de l'information et télécommunications — S-T et innovation	18,4	32,4	34,4	Affaires économiques : une économie axée sur l'innovation et le savoir
Centre de recherches sur les communications Canada	43,1	41,0	41,0	Affaires économiques : une économie axée sur l'innovation et le savoir
Office des technologies industrielles — Organisme de service spécial	311,8	210,4	200,6	Affaires économiques : une économie axée sur l'innovation et le savoir

Résultat stratégique				
Une industrie concurrentielle et des collectivités durables				
Activité de programme	Dépenses prévues (millions de dollars)			Harmonisation par rapport aux résultats du gouvernement du Canada
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Secteur de la politique stratégique — Développement économique	6,6	6,2	6,2	Affaires économiques : une croissance économique forte
Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales — Développement économique	235,6	179,8	172,3	Affaires économiques : une croissance économique forte
Secteur de l'industrie — Développement économique	66,8	56,1	53,5	Affaires économiques : une croissance économique forte
Spectre, technologies de l'information et télécommunications — Développement économique	26,1	12,9	12,9	Affaires économiques : une croissance économique forte

** Les éléments utilisés pour le calcul des allocations de services internes ont été changés pour 2008-2009. Alors que les années précédentes, les allocations étaient calculées en fonction du budget total, en 2008-2009 et pour les années subséquentes, elles sont calculées en fonction du budget total moins les subventions et les contributions.

Tableau 3.2 : Stratégie de développement durable (SDD)

Objectifs ministériels relatifs à la SDD		
<p>La <i>Stratégie de développement durable 2006-2009</i> d'Industrie Canada, qui est la quatrième (SDD IV), vise à élargir et à approfondir la mise en œuvre pratique de l'analyse de rentabilisation du développement durable dans l'industrie canadienne. Cette nouvelle stratégie, dont le thème est « convaincre de l'intérêt commercial de la durabilité », va dans le sens du mandat du Ministère, à savoir renforcer l'économie nationale et promouvoir le développement durable. Elle est articulée autour de trois résultats stratégiques qui représentent ce que le Ministère cherche à accomplir au cours de la période visée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • technologies et commercialisation axées sur la durabilité; • outils, pratiques, recherche et sensibilisation liés à la durabilité; • pratiques et activités axées sur la durabilité à Industrie Canada. <p>La mise en œuvre des 26 éléments du plan d'action permettra de concrétiser les trois résultats stratégiques. La SDD IV présente la nouvelle voie empruntée par Industrie Canada pour promouvoir le développement durable avec ses partenaires et ses intervenants.</p>		
Objectifs fédéraux relatifs au développement durable, y compris les objectifs relatifs à l'écologisation des opérations gouvernementales (s'il y a lieu)	Mesure du rendement selon la SDD actuelle	Résultats prévus pour le Ministère en 2008-2009
Une réduction des émissions de gaz à effet de serre	<p>Nombre de nouvelles technologies liées à l'énergie renouvelable commercialisées ou diffusées</p> <p>Nombre de PME qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adopté la norme ISO 14001 • produit des rapports sur la durabilité <p>Niveau des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie des bâtiments, économies de carburant accrues et réduction des coûts du parc automobile, collecte de produits recyclés et diminution de la quantité de produits aboutissant dans les décharges</p>	<p>Acceptation et adoption de la technologie de l'hydrogène et de technologies compatibles avec l'hydrogène</p> <p>Compétitivité et efficacité rehaussées des PME grâce à une adoption accrue de pratiques environnementales</p> <p>Diminution de la consommation d'énergie et de la quantité de matières aboutissant dans les décharges, utilisation accrue de matières recyclées et utilisation réduite de produits non durables</p>
Un air pur à respirer pour les personnes et propice au bon fonctionnement des écosystèmes	<p>Nombre de nouvelles unités de production dans le secteur de l'énergie renouvelable</p> <p>Nombre d'ateliers consacrés à la fabrication sans gaspillage, d'activités de communication et de cas de réussite d'entreprises liés à la fabrication durable</p>	<p>Élargissement du développement économique dans le secteur canadien de l'énergie renouvelable et dans les entreprises canadiennes qui ont établi une présence sur les marchés internationaux</p> <p>Accroissement du nombre d'entreprises canadiennes qui appliquent des pratiques de fabrication durable</p>
Un renforcement de la gouvernance et du processus décisionnel au palier fédéral pour soutenir le développement durable	<p>Nombre d'utilisateurs satisfaits de l'approche renouvelée à l'égard des évaluations environnementales stratégiques</p> <p>Nombre de directions générales d'Industrie Canada qui intègrent la durabilité à leurs pratiques de planification</p> <p>Nombre de participants d'Industrie Canada à des cours et à des séminaires sur le développement durable et les évaluations environnementales stratégiques</p>	<p>Respect des obligations administratives et opérationnelles d'Industrie Canada selon la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes</p> <p>Évaluations de la mise en application</p> <p>Développement durable intégré dans l'architecture des activités de programme d'Industrie Canada (<i>Rapport sur les plans et les priorités</i> et <i>Rapport ministériel sur le rendement</i>)</p> <p>Capacité accrue d'Industrie Canada d'intégrer pleinement le développement durable dans l'ensemble de ses programmes, de ses politiques et de ses plans</p>

Section 4

Renseignements affichés en ligne

4.1 Renseignements sur le Ministère

- 4.1.1 Vérifications internes et évaluations
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00333f.html
- 4.1.2 Achats écologiques
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00334f.html
- 4.1.3 Frais d'utilisation
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00335f.html
- 4.1.4 Plan de réglementation d'Industrie Canada
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00336f.html

4.2 Tableaux financiers récapitulatifs

- 4.2.1 Dépenses prévues et équivalents temps plein d'Industrie Canada
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00337f.html
- 4.2.2 Tableau de concordance de l'architecture des activités de programme 2008-2009
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00338f.html
- 4.2.3 Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00339f.html
- 4.2.4 Services reçus à titre gracieux
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00340f.html
- 4.2.5 Sommaire des dépenses d'immobilisations, par activité de programme
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00341f.html
- 4.2.6 Prêts, investissements et avances (dépenses non budgétaires)
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00342f.html
- 4.2.7 Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00343f.html
- 4.2.8 Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada – État des résultats
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00344f.html

- 4.2.9. Renseignements sur les programmes de paiements de transfert d'Industrie Canada
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00345f.html
- 4.2.10 Subventions conditionnelles (fondations)
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00346f.html
- 4.2.11 Initiatives horizontales
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20082009/p3a_f.asp
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00347f.html

4.3 Renseignements sur les résultats prévus pour les activités de sous-programme et de sous-sous-programme par résultat stratégique

- 4.3.1 Un marché équitable, efficace et concurrentiel
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00349f.html
- 4.3.2 Une économie innovatrice
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00349f.html
- 4.3.3 Une industrie concurrentielle et des collectivités durables
www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/fr/00349f.html

Section 5

Autres sujets d'intérêt

5.1 Gouvernance de la gestion de l'information et des technologies de l'information et responsabilités connexes à Industrie Canada

La gestion de l'information (GI) et les technologies de l'information (TI) demeurent des éléments importants des activités d'Industrie Canada, qui doit continuer de veiller à ce que toutes les décisions d'investissement dans le domaine concordent avec ses priorités, optimisent les avantages et permettent d'offrir aux Canadiens des services de qualité.

La structure de gouvernance des TI adoptée par le Ministère fournit le cadre requis pour prendre des décisions stratégiques sur les TI selon une optique et une approche ministérielles. Cette gouvernance relève de la haute direction, qui doit en rendre compte au sous-ministre.

Sous le patronage des trois comités ministériels de gouvernance des TI, Industrie Canada s'assure que tous ses investissements dans les TI font l'objet d'une gestion intégrée et qu'ils appuient ses priorités et ses objectifs opérationnels. Par ailleurs, la structure de gouvernance fournit une tribune pour les discussions stratégiques à cet égard. Ensemble, les comités sont chargés des procédures, des politiques, de la planification et des décisions d'investissement concernant les TI, ainsi que des normes régissant leur utilisation.

En 2008-2009, Industrie Canada mettra l'accent sur le renforcement des processus de gouvernance et sur sa capacité à surveiller l'évolution des avantages découlant des investissements dans les TI. Il affectera de nouvelles ressources pour intensifier la supervision de son portefeuille d'investissement et la présentation d'information à ce titre en mettant sur pied un centre d'expertise pour la gestion de projets. En plus d'épauler les comités de gouvernance pour les besoins de la supervision et de la prise de décisions, ce centre offrira aux gestionnaires de projets d'Industrie Canada des conseils, des outils et un soutien au perfectionnement professionnel.

Au cours du prochain exercice, la supervision de la réduction des dépenses ministérielles au titre de la gouvernance des TI sera l'une des principales responsabilités à Industrie Canada. Dans le cadre de cette initiative, qui en est à sa deuxième année, le Ministère misera sur l'innovation et l'efficacité des processus et des activités pour réduire les dépenses.

En ce qui touche la gouvernance de la GI, le Ministère se conforme aux exigences de la Politique sur la gestion de l'information du gouvernement du Canada en mettant à profit sa structure de gouvernance des TI et les autres organes ministériels existants, selon les besoins. L'ébauche du plan de mise en œuvre de la Politique sur la gestion de l'information prévoit :

- un cadre de gouvernance et de reddition de comptes pour diriger et appuyer la GI au sein du Ministère;
- la désignation d'un cadre supérieur chargé de la GI à Industrie Canada et ayant les pouvoirs appropriés;
- un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour la GI, qui détermine les résultats escomptés et présente les progrès accomplis à ce chapitre;

- un programme de promotion de la GI pour que les gestionnaires et les employés du Ministère comprennent bien leur rôle et leurs responsabilités en matière de gestion de l'information et qu'ils possèdent les connaissances de base voulues pour assurer cette gestion dans le cadre de leurs activités courantes;
- les investissements à faire dans la GI et les TI connexes afin d'obtenir la capacité de base nécessaire pour répondre aux exigences administratives, juridiques et stratégiques.

En 2008-2009, l'ébauche du plan de mise en œuvre abordera les exigences à respecter pour améliorer l'intégration de la GI dans les procédés opérationnels, ce qui nécessitera une meilleure prise en compte des besoins en GI dans les processus de gouvernance des TI présentés ci-dessus.

5.2 Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Industrie Canada fournit aux communautés de langue officielle en situation minoritaire de précieux renseignements stratégiques et de l'information sur les programmes et services de développement économique, dans le but de renforcer la vitalité économique de ces communautés en leur permettant de prospérer dans leur propre langue. À cette fin, il travaille en partenariat avec les organismes de développement régional. Grâce à un réseau de personnes-ressources et à un dialogue permanent, le Ministère comprend de mieux en mieux les priorités de ces communautés et les enjeux connexes. Les programmes et services de développement économique aideront à atteindre ces objectifs, qui concorderont avec la prochaine phase du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada.

5.3 Allègement de 20 p. 100 du fardeau de la paperasserie

Il s'agit d'une initiative pour réduire de 20 p. 100 le fardeau de la paperasserie imposé aux entreprises. Treize ministères et organismes clés à vocation réglementaire ont dressé un inventaire des exigences administratives et obligations d'information en vigueur en novembre 2006, qu'ils imposaient aux entreprises. L'objectif de ce dénombrement est d'établir un chiffre de référence sur lequel s'appuyer pour parvenir à une réduction de 20 p. 100.

Les ministères et organismes partenaires examinent les obligations et les exigences dont ils assument la responsabilité et, le cas échéant, introduisent des changements dans le but d'éliminer d'ici novembre 2008 quelque 80 000 exigences et obligations.

Il n'y a pas de financement propre à l'initiative. Le financement se rattache au contexte des initiatives et programmes existants.

Index

- Accord commercial relatif à la contrefaçon (ACRC) 16
 accord de reconnaissance mutuelle (ARM) 20
 Accord sur le commerce intérieur (ACI) 16, 21
 Affaires étrangères et Commerce international Canada 33, 34, 36
 Affaires indiennes et du Nord Canada 12
 Agence spatiale canadienne 31
 architecture des activités de programme (AAP) 4, 5, 8, 41, 43
Avantage Canada 1, 10, 11
 avantage du savoir 11, 27
 avantage entrepreneurial 11, 26
 avantage humain 11, 27
 avenir de l'économie d'Internet 20
 BIO 2008 37
 biotechnologie 29, 37
 budget de 2007 17, 26, 27
 Bureau de la concurrence 5, 7, 8, 22-24, 39
 Bureau de la consommation 5, 7, 8, 21, 22, 39
 Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) 13
 CANARIE 5, 29-31
 cartes routières technologiques (CRT) 28
 Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) 5, 7, 9, 30, 31, 40
 chaîne de valeur mondiale 35, 36
Code criminel 21
 Comité des mesures en matière de consommation 21
 Comité permanent 37
 commissaire de la concurrence 7, 22
 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) 18, 31
 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada 27
 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada 26, 27
 Conseil du Trésor 3, 13, 16, 36
 Conseil national de recherches du Canada 27, 31
 Corporations Canada 5, 17
 Défense nationale 31, 36
 discours du Trône 10, 12, 16, 34, 37
 enchère 10, 18, 19
 FedNor 5, 7, 35

GLOBE 2008 37

Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications 18

Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence 10, 15, 16

hydrogène 29, 41

industries canadiennes du textile et du vêtement 5, 37

Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) 5, 32

Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) 31

Instituts de recherche en santé du Canada 27, 29

Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver 17

Loi canadienne sur la protection de l'environnement 37

Loi fédérale sur la responsabilité 13

Loi sur Investissement Canada 10, 16

Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation 22

Loi sur l'étiquetage des textiles 22

Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz 17

Loi sur la concurrence 22, 23

Loi sur la gestion des urgences 19

Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles 13

Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques 20

Loi sur le droit d'auteur 10, 16

Loi sur le ministère de l'Industrie 21

Loi sur le poinçonnage des métaux précieux 22

Loi sur les langues officielles 5, 46

Loi sur les poids et mesures 17

Loi sur les télécommunications 18

mandat d'Industrie Canada 6, 10, 31, 34

Mécanisme de financement structuré 5, 37

Mesures Canada 5

Ministère de la Justice Canada 21

NUANS 17

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 5, 7, 8, 24, 25, 39, 43

Office des technologies industrielles (OTI) 5, 9, 32, 40

Ordinateurs pour les écoles 38

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 20, 26, 36

Organisation mondiale du commerce (OMC) 12, 34

organismes subventionnaires 26, 27

Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat 37

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) 27, 37

Patrimoine canadien 10, 16

PerLe 12, 35

Plan d'action 12, 13, 34, 37, 41, 46

plans et priorités du Ministère 10-12

Precarn 5, 29, 30

principales initiatives de gestion 13

produits biopharmaceutiques 37

Programme d'accès communautaire 38

Programme de bourses d'études supérieures du Canada 27

Programme de contributions fédérales pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles 22

Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) 5, 35

Projet gazier Mackenzie 12

propriété intellectuelle (PI) 10, 16, 24, 25

Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2-4, 41

Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada 1, 11, 26, 30

recherche-développement (R-D) 1, 9, 27-33

renouvellement de la fonction publique 13

Renouvellement opérationnel de l'entreprise 25

Réseaux de Centres d'excellence 27

Ressources humaines et Développement social Canada 28

résultat stratégique 3-6, 8-10, 12, 15-41, 44, 45

sciences et technologie (S-T ou S et T) 5, 11, 13, 26-31, 40

Secteur de l'industrie 5, 7, 9, 28, 35, 40

Secteur de la politique stratégique 5, 7-10, 15, 25, 33, 39, 40

Secteur science et innovation 5, 7, 9, 26, 40

Services axés sur le marché et les petites entreprises et Opérations régionales 5, 7-9, 16, 34, 39, 40

services sans fil évolués (SSFE) 10, 18

Spectre, technologies de l'information et télécommunications 5, 7-9, 18, 29, 38-40

Stratégie de développement durable (SDD) 33, 41

stratégie des sciences et de la technologie (S et T) 1, 11, 26, 27, 30, 31

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) 4

systèmes d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion 17

technologies de l'information et des communications (TIC) 9, 20, 22, 31, 38

télévision numérique 18, 19, 22

Un marché équitable, efficace et concurrentiel 2, 5, 6, 8, 10, 15-25, 39, 44

Une économie innovatrice 2, 5, 6, 9, 10, 26-32, 40, 44

Une industrie concurrentielle et des collectivités durables 2, 5, 6, 9, 12, 33-38, 40, 44

Union internationale des télécommunications (UIT) 5, 19, 31

